



Résilience

Bulletin d'information en **sécurité civile** du ministère de la Sécurité publique

Volume 4, numéro 2

Été - Automne 2009

DOSSIER SPÉCIAL

L'aide financière aux sinistrés

P. 8 à 11



Arrivée d'Urgence-Environnement
au Centre des opérations gouvernementales
P. 3

Encart spécial sur les mandats d'enquête dans le
Cadre de coordination de site de sinistre au Québec
P. 4

Nouveau poste de commandement mobile
pour la sécurité civile au Québec
P. 7

Québec 

Et plus encore!



Mot du sous-ministre associé

Comme je l'ai annoncé lors du dernier colloque sur la sécurité civile qui s'est tenu en février dernier, le ministère de la Sécurité publique a entrepris la réforme de la sécurité civile. Cet important chantier a commencé par des consultations auprès de nos nombreux partenaires en la matière. Ces consultations conduiront à l'élaboration d'un énoncé d'orientation qui comportera entre autres la révision de la Loi sur la sécurité civile. En outre, il n'est pas exclu que d'autres lois contenant des dispositions en sécurité civile soient modifiées.

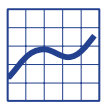
Cette réforme est nécessaire pour mieux refléter les nouveaux enjeux et défis de la société québécoise en sécurité civile. Parmi eux, il sera question des façons de faire pour améliorer la connaissance des risques et pour favoriser une véritable gestion des risques et des sinistres. Il s'agira également de fixer les attentes minimales à propos de la préparation des municipalités pour répondre aux sinistres. Par la même occasion, la place et l'implication des bénévoles en sécurité civile pourraient être redéfinies. Quant à l'aide financière, elle pourrait être revue pour mieux satisfaire les besoins des sinistrés et des intervenants.

Il va sans dire que la réforme considérera aussi les expériences acquises à la suite notamment de la réforme en sécurité incendie déjà très avancée et de l'expérimentation des schémas de sécurité civile auprès de certaines MRC et municipalités.

Je demeure convaincu que, en y associant les divers partenaires, la réforme permettra de s'entendre sur les attentes et sur les moyens à privilégier pour accroître la résilience de la population du Québec à l'égard des sinistres.

Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile



Gestion des risques

En situation d'urgence, savez-vous quoi faire? La trousse rééditée sous forme de brochure

Par Benoît Matte

La trousse *En situation d'urgence, savez-vous quoi faire?* a été rééditée sous forme de brochure de 32 pages.

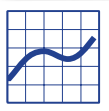
Vous pouvez la consulter sur le site Web du ministère de la Sécurité publique au www.securitecivile.gouv.qc.ca, à la rubrique *Préparez-vous aux situations d'urgence*. Vous pouvez aussi vous la procurer en communiquant avec votre direction régionale de la sécurité civile dont les coordonnées figurent à cette même adresse Internet. Cette nouvelle brochure a été réalisée par le ministère avec la participation du Bureau d'assurance du Canada.

Rappelons que cette trousse contient de l'information et des conseils pour assurer la sécurité des citoyens lors d'urgences comme les inondations, les pannes de courant en hiver, les vents violents ou les incendies de forêt. Elle traite aussi du plan de sécurité, de la trousse d'urgence, de l'évacuation ou du confinement au domicile. La brochure comporte en outre un court texte sur ce qu'il faut savoir en matière d'assurance à la suite d'un sinistre.

Information :

Trousse *En situation d'urgence, savez-vous quoi faire?*
www.securitecivile.gouv.qc.ca,
rubrique *Préparez-vous aux situations d'urgence*





Gestion des risques

Arrivée d'Urgence-Environnement au Centre des opérations gouvernementales

Par Myriam Bérubé

Depuis le 1^{er} décembre dernier, à la suite d'une entente intervenue entre le ministère de la Sécurité publique et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Centre des opérations gouvernementales assure la prise des appels de la ligne Urgence-Environnement.

En tout temps, cette ligne sans frais permet à quiconque de déclarer une situation d'urgence environnementale pouvant menacer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, la faune et la flore et, le cas échéant, la sécurité des citoyens. Du 1^{er} décembre 2008 au 31 mars dernier, le Centre des opérations gouvernementales a donc répondu à près de 1 300 appels de tous genres.

Parmi les cas traités par le centre d'appels, notons ceux-ci :

- Un pompier est sur les lieux d'un incendie impliquant des matières dangereuses et désire avoir l'assistance d'un intervenant d'Urgence-Environnement.
- Un citoyen se plaint qu'un entrepreneur dépose de la neige usée dans un lac, alors qu'un autre dénonce un agriculteur qui épand du fumier hors saison.

Prendre les mesures nécessaires

En appelant au 1 866 694-5454, le client parlera à un technicien aux opérations du Centre des opérations gouvernementales qui lui demandera de décrire la situation. Par la suite, le technicien transmettra l'information essentielle à l'intervenant de garde d'Urgence-Environnement de la région concernée. Ce dernier s'assurera que les mesures nécessaires seront prises afin de minimiser les conséquences de l'incident sur l'environnement.

L'entente quinquennale conclue entre le ministère de la Sécurité publique et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'inscrit dans la mission du Centre. Celle-ci permet au gouvernement du Québec d'anticiper les événements pouvant compromettre la sécurité des citoyens grâce à une surveillance continue. Elle consiste également à informer et à alerter les intervenants concernés ainsi qu'à coordonner les opérations dans les situations d'urgence, de crises ou de sinistres majeurs. Dans certaines situations d'urgence environnementale, la protection des personnes et des biens peut nécessiter une réponse gouvernementale et une bonne coordination des interventions, ce qui justifie pleinement l'arrivée du centre d'appels au Centre des opérations gouvernementales.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
M. Pascal Chouinard
418 643-2938
pascal.chouinard@msp.gouv.qc.ca

Bureau régional de Rimouski

Réaménagés, les locaux sont dorénavant plus fonctionnels

Par Karine Lemaire

Depuis septembre 2008, le bureau de la Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère de la Sécurité publique, situé à Rimouski, a été réaménagé. Désormais plus spacieux et fonctionnel, il permet notamment d'accueillir les partenaires de l'organisation régionale de la sécurité civile lors de situations d'urgence.

Le bureau de la direction régionale est situé dans le même édifice depuis mars 1993. Toutefois, son aménagement ne répondait plus aux besoins, notamment lors de la gestion d'un sinistre. « Nous disposons maintenant d'équipements permettant une meilleure gestion de l'information et de locaux pouvant réunir plusieurs partenaires. Nous pouvons ainsi coordonner les sinistres de façon plus efficace », explique la directrice régionale, M^{me} France-Sylvie Loisel.

Un îlot réservé au personnel responsable des opérations est dorénavant muni de nouveaux postes de travail pour assurer plus efficacement le soutien aux municipalités et la liaison avec les intervenants. De plus, des écrans géants permettent d'afficher l'information saisie sur Neptune4 et d'échanger de l'information en temps réel par la GéoConférence. « Cette diffusion d'information améliore considérablement l'aspect opérationnel de notre travail », ajoute la directrice.



Marie Maranda / MSP

Des aires de travail sont prévues pour les partenaires afin qu'ils puissent, à partir du bureau régional, travailler en lien avec leur organisation respective. Le nouveau bureau dispose aussi d'une salle de repos, d'un centre de documentation, d'un entrepôt et d'aménagements prévus pour accueillir le personnel de l'association Radio amateur du Québec inc.

Le bureau regroupe sous un même toit trois conseillers en sécurité civile, une conseillère en sécurité incendie, deux employées de soutien et du personnel de la Direction des technologies de l'information. Il accueille également, en permanence, la coordonnatrice régionale en communication d'urgence de Services Québec, organisme responsable de la mission « Communication » dans le Plan national de sécurité civile.

Information :

M^{me} France-Sylvie Loisel
DRSC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
418 727-3589
france-sylvie.loisel@msp.gouv.qc.ca



Cadre de coordination de site de sinistre au Québec

La concertation des mandats d'enquête dorénavant définie

Par Francine Belleau

Un encart spécial sur les mandats d'enquête accompagnera désormais le *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec*. Cet encart précise la concertation nécessaire dans un centre des opérations d'urgence sur le site, un aspect qui a récemment soulevé des questionnements.



Rappelons que le *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec*, adopté par l'Organisation de la sécurité civile du Québec en janvier 2008, précise les mécanismes de concertation entre les partenaires de première ligne du milieu municipal avec ceux du gouvernement ou du secteur privé leur venant en soutien. Il permet d'assurer, sur les lieux mêmes des événements, une intervention coordonnée et cohérente. (Pour plus d'information sur le cadre, lire le texte *Pour une meilleure coordination de site de sinistre*, publié dans le

Résilience Volume 3, n° 2, Été–Automne 2008, en pages 4 et 5).

Pour avoir l'heure juste, les sous-ministres associés de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie et de la Direction générale des affaires policières du ministère, MM. Michel C. Doré et Robert Lafrenière, ont réuni les ministères et organismes ayant des mandats d'enquête, dont le Commissaire aux incendies, la Sûreté du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Les ententes convenues

Les principaux éléments convenus ensemble, et qui sont définis dans l'encart, sont les suivants :

- La mise en place d'un centre de liaison enquête dans le centre des opérations d'urgence sur le site (COUS), et ce, lorsque plusieurs responsables d'enquête se trouvent sur un même site.
- La nomination parmi eux d'un agent de liaison enquête responsable de ce centre. Cet agent participera aux rencontres de coordination sur le site.

L'encart comprend également un résumé du mandat de la dizaine de ministères et organismes et les assises légales s'y rattachant.

Notons que l'encart spécial sur les mandats d'enquête pourra être consulté dans le site Web du ministère de la Sécurité publique au cours des prochaines semaines. Il sera aussi intégré au *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec* lors de sa révision prévue pour 2011.

Des principes à véhiculer

Les structures de gestion du cadre de coordination de site de sinistre ont avantage à être implantées peu importe l'ampleur de l'événement. Les habitudes prises lors de situations que l'on pourrait qualifier de « plus courantes » permettront une mise en place plus rapide et des interventions plus efficaces lors de sinistres dits « majeurs ». La concertation d'un grand nombre d'intervenants en sera ainsi facilitée et le service aux citoyens affectés d'autant mieux adapté.



Yannick Hémond

Le 30 janvier 2009, près de 90 intervenants ont assisté à une activité organisée par l'Association de sécurité civile du Québec dans le but de faire connaître le *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec*.

Plusieurs organisations appelées à travailler sur un site de sinistre ont été rencontrées et mises au courant des principes du *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec* : l'Association des directeurs de police du Québec, l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et l'Association de sécurité civile du Québec. Le cadre a également été présenté à divers groupes d'intervenants ministériels ainsi qu'aux participants de différents colloques, dont ceux au Symposium annuel du Réseau canadien d'étude des risques et dangers.

Information :
Ministère de la Sécurité publique
M^{me} Francine Belleau
418 646-7943
francine.belleau@msp.gouv.qc.ca

Cadre de coordination de site de sinistre au Québec
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique Publications, section Intervention



Gestion des risques

Le Comité consultatif en sécurité civile déjà au travail

Par Lise Gariépy

Les grandes orientations, les enjeux et les problématiques liés à la sécurité civile sont les principaux thèmes sur lesquels se penchera le nouveau Comité consultatif en sécurité civile.

Présidé par le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie et coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, M. Michel C. Doré, le comité consultatif a pour mandat de donner son avis au ministère de la Sécurité publique sur toute question relative à la sécurité civile. Le comité a déjà ciblé sept points principaux :

1. Les grandes orientations en sécurité civile.
2. Les besoins des intervenants en matière de soutien à la gestion des risques.
3. Les enjeux associés à la sécurité civile, à l'organisation et au fonctionnement des organisations de sécurité civile.
4. Les problématiques particulières touchant les quatre dimensions de la sécurité civile.
5. Les stratégies de promotion et de mobilisation de la société civile.
6. Les sources de financement pour des activités de sécurité civile.
7. L'élaboration de stratégies ou de plans d'action à l'égard des besoins en émergence, aux réalités nouvelles et aux standards de qualité.

Membres du Comité consultatif en sécurité civile

- Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- Association des directeurs de police du Québec
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
- Association des directeurs généraux des MRC du Québec
- Association des directeurs municipaux du Québec
- Association de sécurité civile du Québec
- Association des techniciens en prévention incendie du Québec
- Bureau d'assurance du Canada
- Bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec
- Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal
- Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs
- Corporation des services d'ambulance du Québec
- Croix-Rouge canadienne
- Fédération québécoise des municipalités
- Ordre des ingénieurs du Québec
- Ordre des urbanistes du Québec
- RÉCO-Québec
- Sûreté du Québec
- Union des municipalités du Québec
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation territoriale

Une première réunion, regroupant 24 participants, s'est déroulée à Québec en février dernier.

Information :

Ministère de la Sécurité publique, M. Jean-François Bouchard
418 646-5667
jean-francois.bouchard@msp.gouv.qc.ca

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vérifie son mécanisme d'alerte

Par Alain Lefrançois, MESS

En janvier dernier, le Bureau de coordination en sécurité civile du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a tenu l'exercice *Alerte 2020* avec la collaboration du Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique. Cet exercice visait la vérification du mécanisme d'alerte auprès des coordonnateurs régionaux et des répondants centraux en sécurité civile.

Cet exercice, dont le nom fait référence au numéro d'urgence du Bureau de coordination en sécurité civile (418 646-2020), s'est déroulé en deux étapes. Dans un premier temps, un responsable du bureau a communiqué avec les coordonnateurs régionaux et les répondants centraux. Ces derniers ont dû rapidement joindre leur substitut respectif et leur demander de rappeler le Centre des opérations gouvernementales le plus tôt possible. Ce faisant, le délai de retour d'appel ainsi que le mécanisme de communication reliant les coordonnateurs régionaux et les répondants centraux avec leur substitut ont été vérifiés.

L'exercice a également permis de s'assurer que la liste des numéros des coordonnateurs régionaux en sécurité civile et des répondants des unités centrales était à jour et qu'ils pouvaient être joints rapidement et sans préavis.

De façon générale, l'exercice a démontré qu'il est possible, en situation imprévue, de mobiliser dans la voie hiérarchique de la sécurité civile la très grande majorité du personnel nécessaire aux opérations. En effet, 94 % des répondants ont rappelé le Centre des opérations gouvernementales, et 90 % d'entre eux l'ont fait dans un délai inférieur à 15 minutes.

« Bien que les résultats de l'exercice soient satisfaisants en ce qui concerne les délais de réponse à une alerte téléphonique, la direction du ministère a réitéré l'importance d'organiser de tels exercices afin de maintenir un niveau d'attention approprié. Intégré dans le mécanisme annuel de suivi des opérations, les exercices permettront une mise à jour continue des plans visant à assurer les services essentiels à la population lors d'événements exceptionnels », explique le coordonnateur ministériel en sécurité civile pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean-Guy Després.



Sur la photo, l'équipe du Bureau de coordination en sécurité civile du ministère lors d'une rencontre préparatoire à l'exercice *Alerte 2020*.

Information :

M. Alain Lefrançois
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Bureau de coordination en sécurité civile
418 646-6712
alain.lefrancois@mess.gouv.qc.ca



Gestion des risques

Épisode de grippe A (H1N1)

Les municipalités doivent planifier leurs actions et informer les citoyens

Par Jean-Marc Neault

En raison de l'écllosion inattendue du virus de la grippe A (H1N1) en territoire nord-américain, les municipalités ont un rôle de premier plan à jouer dans la planification et la mise en place d'actions, mais aussi dans la diffusion de l'information auprès de la population.

Au moment d'écrire ces lignes, le niveau d'alerte décrété par l'Organisation mondiale de la Santé se situe à 5 sur une échelle de 6.

La phase 5

Cette phase se caractérise par une propagation interhumaine du virus dans au moins deux pays d'une région de l'Organisation mondiale de la Santé. Si la plupart des pays ne sont pas touchés à ce stade, la déclaration de la phase 5 est un signal fort indiquant qu'une pandémie est imminente et qu'il reste peu de temps pour mettre sur pied l'organisation, diffuser et mettre en oeuvre les mesures d'atténuation prévues.

Les cas confirmés de personnes infectées par le virus de la grippe A (H1N1) au Québec présentent heureusement des symptômes bénins. Cependant, l'Organisation mondiale de la Santé est d'avis que sa virulence intrinsèque peut évoluer dans le temps. Les autorités sanitaires du Québec et l'Organisation de la sécurité civile du Québec demeurent donc vigilantes et prêtes à adapter leurs stratégies suivant l'évolution de la situation.

En ce qui a trait à la coordination de l'action gouvernementale, l'Organisation de la sécurité civile du Québec a été mobilisée dès le 27 avril dernier. Elle a tenu des conférences régulières afin de prendre les mesures appropriées dans les circonstances et en assurer le suivi, notamment auprès de celles qui avaient été planifiées depuis 2006. Le directeur national de la santé publique, le Dr Alain Poirier, ainsi que le coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, M. Michel C. Doré, ont participé aux points de presse quotidiens pour informer la population de façon assidue et transparente sur l'évolution de la situation provoquée par l'épisode de grippe A (H1N1). Ils en ont profité pour rappeler les mesures de prévention à adopter pour limiter sa propagation.



Dominique St-Pierre

Les outils offerts

Pour les municipalités

Dans les circonstances actuelles, les planifications en cas de pandémie d'influenza et de maintien des services essentiels représentent des compléments incontournables aux plans municipaux de sécurité civile. Voilà pourquoi, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et la Ville de Montréal, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ont publié le *Guide pour l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza à l'intention des municipalités*. Diffusé dans le site Web du ministère, ce guide sert d'inspiration aux municipalités qui souhaitent élaborer un plan d'intervention spécifique à ce risque.

Pour les employeurs

Les employeurs sont, quant à eux, invités à instaurer dès le moment venu les mesures préconisées afin de protéger adéquatement la santé de leur personnel de même que pour contrer les effets de l'absentéisme sur le maintien des services essentiels à la population. Les documents accessibles dans le site Web www.pandemiequebec.qc.ca peuvent leur être d'une grande utilité. Dans le contexte de l'actuelle écloison du virus de la grippe A (H1N1), le site contient notamment des recommandations sur les mesures à prendre en milieu de travail ainsi que sur les mesures de santé publique à mettre en place pour les policiers et pompiers.

Les mesures préventives

En guise de mesures préventives, il importe d'adopter les pratiques habituelles d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire et de nettoyer quotidiennement les objets et les surfaces partagés. Toutefois, les membres du personnel qui présentent des symptômes de grippe devraient être avisés de demeurer à la maison et de consulter Info-Santé au 8-1-1 et, au besoin, leur médecin. De plus, dans le cadre de leurs fonctions, les personnes appelées à poser des actes médicaux à titre de premiers répondants doivent continuer à observer les protocoles préhospitaliers habituels.

L'écllosion inattendue du virus de la grippe A (H1N1) au Québec nous rappelle donc que l'élément déterminant sur lequel les sociétés ont le pouvoir d'agir pour affronter un épisode pandémique est leur propre préparation.

Information :

État de la situation sur la grippe A (H1N1)
www.pandemiequebec.qc.ca

Écllosion de la grippe A (H1N1), Services Québec / 1 877 644-4545

Guide pour l'élaboration du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza à l'intention des municipalités
www.mamrot.gouv.qc.ca, rubrique *Grands dossiers*, section *Pandémie influenza – MAMROT*

Documentation pour les travailleurs et employeurs
www.pandemiequebec.qc.ca, rubrique *Travailleurs et employeurs*



Réponse au sinistre

Pour la sécurité civile au Québec

Un nouveau poste de commandement mobile

Par Lise Gariépy

Pour être en mesure d'assurer la continuité des télécommunications en tout temps lors de sinistres majeurs, la sécurité civile du Québec s'est équipée d'un poste de commandement mobile doté de connexions cellulaires et satellitaires. Le but : demeurer en liaison constante avec les autorités municipales et gouvernementales lors d'une situation d'urgence.

« Lors d'une crue subite survenue à Saint-Marc-du-Lac-Long, en août 2008, on a constaté la vulnérabilité des communications dans certaines régions du Québec », se souvient le conseiller en sécurité civile, M. Steve Boivin. « La perte de toute communication a isolé du reste du monde cette municipalité du Témiscouata, empêchant les intervenants d'échanger de l'information pendant l'événement », ajoute-t-il. C'est pour cette raison que le ministère a décidé, en septembre 2008, d'acquérir un véhicule muni de technologies permettant l'accès en tout temps aux différents réseaux de télécommunication desservant l'ensemble du territoire québécois.

Le système de communication

- Un système satellite (voix et données)
- Trois cellulaires fixes amplifiés (Bell, Rogers et Telus)
- Un radio amateur du Club radio amateur du Québec inc.
- Un radio du Réseau national intégré de radiocommunication
- Un système de branchement à la téléphonie et à Internet filaire
- Une télévision par satellite (Bell ExpressVu)

Le poste de commandement mobile a donc été conçu pour soutenir les activités régionales lors de situations d'urgence ou d'opérations de recherches et de sauvetage. Une unité d'urgence de six personnes peut prendre place à bord pour se diriger vers les lieux d'un sinistre. Deux des passagers peuvent même travailler en route afin d'analyser la situation de façon continue. « Ils peuvent gérer l'événement à distance en recevant et en donnant de l'information en temps réel, notamment grâce aux applications Neptune4 et GéoConférence », précise M. Boivin, qui s'est inspiré des postes de commandement de la Garde côtière canadienne pour équiper celui du ministère. De plus, avec les services de téléphonie cellulaire et Internet, les intervenants ne risquent plus d'être privés de communication, quelle que soit la région traversée. Si aucun réseau n'est accessible, le satellite prend alors le relais.

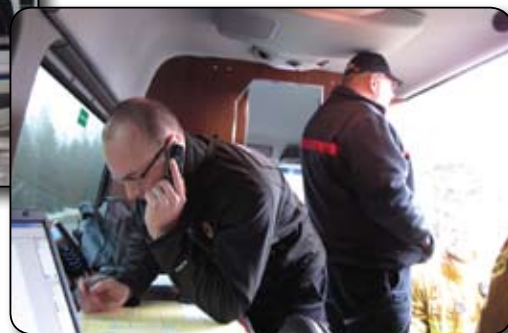
Le véhicule peut aussi être transformé en centre des opérations afin de rapprocher les intervenants du site de sinistre. Cinq postes de travail

leur permettent de brancher leur ordinateur et d'utiliser les téléphones mis à leur disposition, facilitant ainsi l'échange d'information avec d'autres partenaires.

Mise en opération

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie a pris possession de ce véhicule en décembre 2008. Deux autres seront livrés au ministère au cours de la période estivale. Inauguré lors du dernier colloque sur la sécurité civile, en février 2009 à Saint-Hyacinthe, le poste de commandement mobile a été utilisé pour la première fois lors des inondations printanières survenues en avril dernier à Saint-Étienne-de-Lauzon. Le chef de la division à l'administration et responsable des mesures d'urgences municipales au Service de la sécurité incendie de Lévis, M. Yves Després, a pu bénéficier d'une vue aérienne des embâcles sur la rivière Chaudière et du relief du terrain inondé grâce aux outils de communication, dont la GéoConférence. « Les autorités locales ont ensuite envoyé le canot de sauvetage du service de sécurité incendie pour ramener, sur la terre ferme, un citoyen isolé à la suite d'un embâcle formé sur cette rivière », raconte M. Boivin. « C'est un bel exemple de l'utilité du poste de commandement mobile, qui rend accessible de l'information en continu, facilitant ainsi les opérations sur le terrain », ajoute-t-il.

Et que fait-on en temps d'accalmie? « Le poste de commandement sera de tous les exercices planifiés par l'Organisation de la sécurité civile du Québec », précise M. Boivin. « Et pour des besoins de visibilité, les gens pourront le visiter lors d'événements spéciaux comme des colloques et des congrès », conclut-il.



Steve Boivin / MSP

Information :
Ministère de la Sécurité publique
M. Steve Boivin
418 528-6154
steve.boivin@msp.gouv.qc.ca



L'AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS

L'aide financière aux sinistrés, un travail d'équipe!

Par Annie Gravel et Geneviève Guilbault

À la suite d'un sinistre ou en raison de son imminence, les autorités municipales ont la responsabilité de présenter une demande d'aide financière au ministre de la Sécurité publique. Après quoi s'ensuit un remarquable travail d'équipe qui, à terme, mène au versement de l'aide financière aux sinistrés.

Au gouvernement du Québec, la gestion de l'aide financière aux sinistrés relève principalement de deux unités administratives du ministère de la Sécurité publique, dont les mandats sont distincts et complémentaires : le Service des programmes de la Direction de la planification et la Direction de l'aide financière.

La demande d'aide financière

Pour faire une demande d'aide financière, la municipalité doit transmettre, à la direction régionale de la sécurité civile de son territoire, l'information suivante :

- La date, le lieu et le type de sinistre;
- Les principales conséquences sur les citoyens, les entreprises ou les infrastructures municipales;
- Les principales mesures d'urgence déployées;
- Si possible, une estimation des impacts financiers pour la municipalité (estimation des dommages et des dépenses);
- Le nom de la personne autorisée à représenter la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière.

Par la suite, la direction régionale fera suivre la demande d'aide financière au Service des programmes et transmettra un accusé de réception à la municipalité.

L'avis d'experts

Afin de prendre des décisions éclairées et de faire les recommandations adéquates au ministre, le personnel du Service des programmes fait régulièrement appel à des experts provenant du Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports, du Centre d'expertise hydrique du Québec et du Service de l'atténuation des risques du ministère de la Sécurité publique. Par exemple, à la suite de mouvements de sol et de problèmes d'érosion, ces experts visitent les sites problématiques afin d'émettre des opinions professionnelles quant à la dangerosité des sites.

Le recours aux experts		
Les experts	Le nombre de dossiers analysés	
	2007-2008	2008-2009
Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports	73	174
Centre d'expertise hydrique du Québec	3	3
Service de l'atténuation des risques du ministère de la Sécurité publique	4	19

Une fois l'analyse complétée par les experts, le personnel du Service des programmes recommande ou non, au ministre de la Sécurité publique, la mise en œuvre de programmes généraux ou l'établissement de programmes spécifiques. Rappelons que, dans le cas de sinistres ou d'événements qui, par leur nature ou leur ampleur exceptionnelle, requièrent un programme différent des programmes généraux, le gouvernement peut établir, par décret, un programme spécifique d'aide financière. Ainsi, lorsque le ministre accepte la recommandation du personnel du Service des programmes, sa décision de même que le nom des municipalités qu'il désigne sont alors publiés dans la Gazette officielle du Québec. Les sinistrés ont jusqu'à trois mois suivant cette date pour présenter une réclamation pour les préjudices qu'ils ont subis. Une fois cette étape terminée, c'est au tour de la Direction de l'aide financière d'intervenir puisqu'elle a la responsabilité de gérer ces réclamations.

La réclamation

Quatre clientèles peuvent adresser une réclamation à la Direction de l'aide financière :

1. Les particuliers
2. Les entreprises
3. Les municipalités
4. Les organismes ayant apporté aide et assistance à des sinistrés

Un formulaire est prévu pour chacune d'elles, bien que la procédure à suivre soit la même pour toutes : remplir le formulaire et le transmettre à la Direction de l'aide financière, accompagné de toutes les pièces justificatives et documents exigés.

Présent sur le terrain

Quand un programme d'aide financière est mis en œuvre, le personnel de la Direction de l'aide financière est déployé sur le terrain dans le but d'offrir aux sinistrés l'expertise et le soutien dont ils ont besoin pour traverser cette épreuve. Il leur explique également la marche à suivre pour amorcer le retour à une vie normale. Le personnel participe à des séances d'information publiques et met sur pied des bureaux temporaires grâce auxquels les analystes peuvent rencontrer les sinistrés et remplir le formulaire de réclamation avec eux. C'est aussi l'occasion de rappeler aux sinistrés l'importance d'entamer le plus rapidement possible l'opération nettoyage, l'inventaire des biens meubles et immeubles endommagés et la constitution des pièces justificatives : photos, vidéos (si possible), factures, etc. (Pour avoir une idée du travail du personnel de la Direction de l'aide financière lors de l'inondation de la rivière au Renard en Gaspésie, survenue en août 2007, lire le texte *Une opération de grande envergure*, publié à la page 13 du *Résilience*, Volume 3, numéro 1, Hiver – Printemps 2008).

Analyse des réclamations

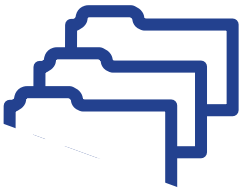
Par la suite, la Direction de l'aide financière analyse les réclamations qu'elle reçoit et statue sur leur admissibilité. Elle établit le montant de l'aide financière qui sera consentie et en détermine les modes de versement et de distribution. Les gens rencontrés en bureaux temporaires reçoivent généralement une avance dès le lendemain.





DOSSIER SPÉCIAL

L'AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS



Pour un particulier ou une entreprise, cette avance ne peut excéder 50 % et, pour une municipalité, 80 % du montant de l'aide financière totale estimée pouvant être accordée. De plus, le sinistré dispose de douze mois pour réparer ou remplacer ses biens essentiels. Dans les cas de réclamations liées à des mouvements de sol, le délai est de six mois. C'est seulement lorsque ces travaux sont terminés que la Direction de l'aide financière complète le versement de l'aide financière.

Lorsqu'un sinistré est insatisfait de la décision concernant l'aide financière versée, il peut présenter une demande de révision au comité de révision du ministère de la Sécurité publique. Cette demande est analysée par le personnel du Service des programmes qui s'assure que la décision de ses collègues de la Direction de l'aide financière respecte le programme qui a été mis en œuvre.

Information :

Procédure de réclamation, formulaires et listes des documents à joindre www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Aide financière aux sinistrés*
Cliquez sur la clientèle désirée, ensuite sur *Étapes pour demander de l'aide financière*

Ministère de la Sécurité publique
418 643-AIDE
1 888 643-AIDE



MSP



Mouvements de sol : une gestion tout terrain!

Par Geneviève Guilbault

Général un nombre de réclamations qui a plus que doublé entre 2007-2008 et 2008-2009, passant de 37 à 80, les mouvements de sol s'imposent comme un des phénomènes majeurs de la dernière année en matière d'aide financière aux sinistrés. Heureusement, le Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol vient à la rescousse des sinistrés.

« Les glissements de terrain et l'érosion des berges sont sans contredit des sinistres qui surviennent plus fréquemment depuis quelques années », lance d'entrée de jeu le directeur par intérim de l'aide financière au ministère de la Sécurité publique, M. Denis Landry.



François Légère-Roy

Les solutions offertes aux sinistrés

D'après la nature et la gravité du danger provoqué par le mouvement de sol et en vertu du *Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol*, les citoyens peuvent envisager trois options pour remédier à la situation. D'abord, il leur est possible

de stabiliser le talus qui est à l'origine du danger. « Ainsi, les résidents peuvent demeurer sur leur terrain une fois les travaux de stabilisation complétés », explique M. Landry. Par contre, quand les dommages sont trop importants ou incontrôlables, les citoyens sont confrontés à un choix plus difficile : déplacer leur résidence sur un site sécuritaire ou la démolir. « La plupart du temps, il appartient aux sinistrés de retenir la solution de leur choix, sauf dans certains cas où les inspections et les analyses menées par les experts en géotechnique restreignent les options possibles », ajoute-t-il. S'ils souhaitent obtenir de l'aide financière, les citoyens aux prises avec un problème doivent joindre leur municipalité qui, à leur tour, communiquera avec la direction régionale de la sécurité civile affectée à leur territoire.

Les réclamations des municipalités

Selon le *Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol*, une municipalité peut seulement réclamer pour des mesures d'intervention qu'elle déploie pour sécuriser temporairement le territoire jusqu'à ce qu'une solution durable soit appliquée. « La surveillance du territoire durant la période d'évacuation et l'installation d'une clôture pour empêcher l'affaissement du terrain sinistré sur une route en sont des exemples », précise un chef d'équipe à la Direction de l'aide financière, M. Jacques Breton. Autrement, quand le problème touche une infrastructure essentielle qui lui appartient ou dont elle est responsable, la municipalité pourrait présenter une réclamation conformément au *Programme général d'aide financière lors de sinistres*, s'il a été précédemment mis en oeuvre.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
418 643-AIDE, 1 888 643-AIDE
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Aide financière aux sinistrés*



L'AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS

Bilan 2008-2009

Plus de 24 millions de dollars versés en aide financière

Par Geneviève Guilbault

Le tableau suivant résume bien la dernière année, marquée par une hausse significative de l'aide financière aux sinistrés.

	Données relatives à l'aide financière pour l'année 2008-2009									
	Général ¹		Mouvements de sol ²		Première nécessité ³		Spécifique ⁴		TOTAL	
	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009
Arrêtés ministériels ⁵	34	57	22	27	1	6	2	1	59	91
Municipalités ⁶	129	438	22	27	1	6	4	1	156	472
Séances d'information publiques	8	13	0	1	0	0	1	0	9	14
Visites des experts de la DAF ⁷	185	388	0	0	0	1	189	0	374	389
Réclamations reçues	303	845	37	80	0	22	308	27	648	974
Réclamations fermées	98	445	20	37	11	19	139	1	268	502
Aide financière versée	7,1 M \$	9,2 M \$	2,3 M \$	3,5 M \$	65 963 \$	18 120 \$	11,1 M \$	11,3 M \$	20,6 M \$	24,1 M \$

1. Programme général d'aide financière lors de sinistres
2. Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol
3. Programme d'aide financière pour les besoins de première nécessité lors de sinistres
4. Programme spécifique d'aide financière
5. Les arrêtés ministériels : terme utilisé pour décrire la mise en œuvre des programmes généraux, l'établissement des programmes spécifiques, par décret, ainsi que l'élargissement du territoire et de la prolongation de la période d'application des programmes précédemment mis en œuvre et/ou établis.
6. Une municipalité peut être admissible à l'aide financière si elle répond aux critères du programme. Cependant, son territoire doit préalablement avoir été désigné par le ministre de la Sécurité publique.
7. DAF : Direction de l'aide financière

Faits saillants

D'abord, le montant total d'argent versé a augmenté de près de 17 % entre 2007-2008 et 2008-2009. Cette hausse s'explique essentiellement par le nombre de réclamations produites à la suite des pluies abondantes survenues dans plusieurs municipalités du Québec entre les 1^{er} et 23 avril 2008. À eux seuls, ces sinistres ont donné lieu à 557 réclamations.

Par ailleurs, l'année 2008-2009 a été très « mouvementée »! Le nombre de réclamations reçues en vertu du *Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol* a plus que doublé, en 2008-2009, passant de 37 à 80. En matière d'aide financière, l'impact est notable. (Pour plus d'information sur ce programme d'aide, lire le texte *Mouvements de sol : une gestion tout terrain!*, publié en page 9 du présent bulletin).

Déjà élevées en 2007-2008, les sommes consacrées aux mouvements de sol ont été nettement plus importantes en 2008-2009 et cette tendance à la hausse se poursuivra également dans la prochaine année, alors que des versements considérables découlant de ces mêmes réclamations sont encore à prévoir.

Information :

www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Aide financière aux sinistrés*

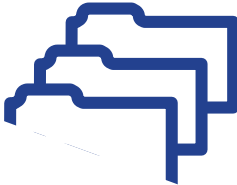


MTQ



DOSSIER SPÉCIAL

L'AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS



Le ministère révisé ses programmes généraux d'aide financière

Par Annie Gravel et Jean Savard

Les trois programmes généraux d'aide financière du ministère de la Sécurité publique sont actuellement en révision : Le Programme général d'aide financière lors de sinistres, le Programme d'aide financière pour les besoins de première nécessité lors de sinistres et le Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol. Ayant déjà plusieurs années d'existence, ils doivent être actualisés, notamment en raison de l'augmentation du coût de la vie et de la valeur des propriétés sur le territoire québécois. Cette révision reprend donc essentiellement le contenu des programmes administrés actuellement par le ministère, en précisant et modifiant certains libellés et articles afin de faciliter la gestion des programmes et de favoriser davantage le retour à la vie normale des collectivités sinistrées. Notons que plusieurs ministères et organismes généralement concernés par ces programmes sont consultés.

Information :
Description des trois programmes généraux d'aide financière
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique Aide financière aux sinistrés, section Pour en savoir plus

Des améliorations importantes sur le Web

Par Geneviève Guilbault

La section Aide financière aux sinistrés du site Web du ministère de la Sécurité publique fait peau neuve. Les résultats sont majeurs : des renseignements plus faciles à trouver et à comprendre.

Parmi les changements notables, deux nouveautés retiennent particulièrement l'attention. D'abord, la section Aide financière aux sinistrés se décline maintenant par clientèle :

- Les citoyens
- Les entreprises et les entreprises agricoles
- Les organismes qui ont apporté aide et assistance aux sinistrés et municipalités
- Les municipalités

Ainsi, il est plus simple pour les sinistrés d'accéder à l'information et au formulaire de réclamation qui les concernent.

Êtes-vous admissible?

Les sinistrés peuvent vérifier plus facilement leur admissibilité au programme d'aide financière. Tout d'abord, la section Êtes-vous admissible? leur permet d'accéder à la liste des sinistres admissibles à un programme d'aide financière. Pour chacun des sinistres, les sinistrés trouvent les noms des municipalités désignées et la date limite pour effectuer une réclamation.

À quelle aide avez-vous droit?

Ensuite, la section À quelle aide avez-vous droit? offre aux sinistrés de l'information sur les modalités encadrant l'admissibilité de chacune des clientèles, les étapes à suivre pour réclamer de l'aide financière et le processus détaillé du traitement de la réclamation.



Pour en savoir plus

Enfin, les sinistrés peuvent consulter les différents programmes d'aide financière, dans leurs versions abrégée et intégrale, dans la section Pour en savoir plus. Des hyperliens sont intégrés aux libellés des programmes et conduisent aux listes complètes des dommages admissibles à une aide financière. Les sinistrés peuvent donc départager plus aisément ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas. Notons que le guide pour les particuliers et les formulaires de réclamation réservés à chaque type de clientèle continuent d'être offerts en version imprimable.

Information :
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique Aide financière aux sinistrés



Sur le terrain



Colloque 2009
sur la sécurité
civile

Colloque sur la sécurité civile 2009 *Un record de participation!*

Par Line Lapointe

Sous le thème *Assumons notre leadership!*, la neuvième édition du colloque provincial sur la sécurité civile s'est tenue à Saint-Hyacinthe les 18 et 19 février dernier. Plus de 630 acteurs de la sécurité civile ont assisté aux conférences présentées par les 45 conférenciers invités; un record de participation!

« Le leadership ne doit pas seulement être assumé individuellement, dans vos services respectifs, mais aussi collectivement dans notre société en changement. » C'est en ces mots que M. Michel C. Doré, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie et coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, ouvrirait le 9^e Colloque sur la sécurité civile. Le thème de cette année soulignait l'importance du leadership et la capacité de chacun de mettre en lumière son type de leadership personnel et celui de son organisation au regard de la sécurité civile.

Des conférenciers renommés

De la grande visite attendait les participants. En effet, le colloque s'est ouvert sur la conférence de M. Laurent Lapière, titulaire de la chaire de leadership aux HEC Montréal. « Tous ceux qui ont fait des études en leadership ont élaboré leur définition du leadership. Elles sont toutes différentes. Ça veut donc dire qu'au fond, si tout le monde sait ce qu'est le leadership, si tout le monde peut le définir, aucune théorie ne peut être plus valable qu'une autre », a-t-il déclaré.



M. Daniel Gélinas, président-directeur général des fêtes du 400^e de Québec et du Festival d'été de Québec, s'est adressé à une salle comble. Le colloque recevait de la visite de France en la personne de M^{me} Yvette Veyret, présidente du Conseil national français de géographie et professeure de géographie à l'Université Paris X-Nanterre, qui a traité de l'importance de la vulnérabilité, des modes de gestion du risque, ainsi que des acteurs

et des éléments à considérer lorsqu'on se prépare à gérer une crise. Enfin, M^{me} Louise Arbour, anciennement haute-commissaire au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a clôturé l'événement devant des participants plus qu'intéressés qui lui ont réservé une ovation. Le retour aux sources véritables de l'insécurité pour y répondre de façon efficace et équitable constituait l'essence de son discours.

Des conférences particulièrement appréciées

Parmi les ateliers qui ont obtenu la faveur des participants, nommons les suivants :

- Planification des interventions en cas de rupture de barrages sur la rivière du Lièvre
- Sensibilisation aux mesures d'urgence dans une université

- Inondés par la rivière Petite-Nation
- Efficacité personnelle et leadership
- *Cadre de prévention des principaux risques naturels* : un leadership de collaboration

Le professionnalisme et le calibre des conférenciers ainsi que la qualité de leurs conférences ont d'ailleurs fait dire à un participant : « Si j'avais pu, je me serais fait cloner pour participer à toutes les conférences! »

L'action des bénévoles est généreuse et noble, mais elle est également silencieuse, car les bénévoles sont très souvent des travailleurs de l'ombre. Une table ronde réunissant le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, la Croix-Rouge canadienne – division du Québec, l'Association de sécurité civile du Québec et le ministère de la Sécurité publique a permis d'expliquer aux intervenants en sécurité civile en quoi les bénévoles peuvent être utiles lors d'interventions, majeures ou non.

C'est aussi au cours de cet événement qu'ont été dévoilés les lauréats du Mérite québécois de la sécurité civile. Personne-ressource, à titre bénévole, pour diverses organisations impliquées dans la réponse aux urgences de toutes sortes ainsi que formatrice et experte-conseil en mesures d'urgence, M^{me} Carol Ann Namur a d'ailleurs reçu le Prix hommage, qui reconnaît l'apport d'une personne pour l'ensemble de son engagement soutenu en matière de sécurité civile. (Pour plus d'information sur le cheminement de M^{me} Namur, lire le texte sur le sujet en page 24 et 25 du présent bulletin).

En marge du colloque s'est également tenue la troisième édition du Salon de la sécurité civile et des mesures d'urgence qui a réuni près de 60 exposants. L'adjoint parlementaire du ministre de la Sécurité publique, M. Geoffrey Kelly, a profité de l'occasion pour inaugurer le poste de commandement mobile de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique. (Pour plus d'information sur ce poste de commandement mobile, lire le texte sur le sujet en page 7 du présent bulletin).

10 ans déjà!

Février 2010 marquera le dixième anniversaire du Colloque sur la sécurité civile et la cinquième année d'une fructueuse collaboration avec l'Association de sécurité civile du Québec, le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs et RECO-Québec. « Nous reviendrons l'an prochain, nous apprenons toujours du nouveau », a lancé un des participants. Comme lui, réservez les 16, 17 et 18 février 2010 à votre agenda et soyez des nôtres à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Information :

Présentation des conférenciers
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Colloques*

Liste des lauréats du Mérite québécois de la sécurité civile 2009
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Mérite québécois de la sécurité civile*

Bureau du Haut Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme



Sur le terrain

Mission de coopération franco-québécoise *Une rencontre fructueuse pour l'avenir de la gestion des risques au Québec*

Par Jean-François Bouchard

À l'occasion de la 61^e Mission de coopération franco-québécoise, une délégation du ministère de la Sécurité publique s'est rendue en France l'hiver dernier. À de nombreux égards, l'information qu'elle y a recueillie confirme l'intérêt du Québec pour les moyens élaborés en France, tant pour prévenir les risques que pour maîtriser les situations d'urgence.

La délégation québécoise était composée du directeur par intérim de la planification à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Martin Simard, et du soussigné, à titre de chef du Service de l'analyse et des politiques.

Au cours de leur séjour à Paris, ces derniers ont rencontré des représentants de la Direction de la défense et de la sécurité civile, qui relève du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, ainsi que de la Direction générale de la prévention des risques du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Ils ont pu, ainsi, se familiariser avec la législation française portant sur la sécurité civile, l'organisation des secours ainsi que la gestion des risques naturels et technologiques. Incidemment, à la suite de sinistres comme les tempêtes et les inondations catastrophiques en 1999 ou l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, la France a révisé en profondeur, au cours des dernières années, ses mécanismes de gestion des risques ainsi que son cadre juridique de la sécurité civile.

En matière d'organisation des secours et de réponse aux sinistres, les délégués québécois ont eu droit à une visite du Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises et du Centre opérationnel de zone de Paris. Ils ont par ailleurs assisté à des présentations sur le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile), sur les mécanismes de retour d'expériences et sur la gestion des appels d'urgence en France.

Intéressant pour le Québec

L'expérience française s'avère particulièrement intéressante pour le Québec lorsqu'il est question de la prévention des risques naturels et technologiques. À ce sujet, les échanges avec les membres du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ont notamment porté sur l'information préventive de la population, les plans de prévention des risques naturels, les comités locaux d'information et de concertation sur les risques ainsi que sur les plans de prévention des risques technologiques. Une visite à la Préfecture de Nanterre, en banlieue de Paris, a d'ailleurs permis à la délégation québécoise de prendre la mesure de ces divers mécanismes en se documentant sur quelques applications concrètes.

Information :

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales
www.interieur.gouv.fr, rubrique *Sécurité civile*, section *Gestion des risques*



À l'agenda

Colloque-exercice de la DRSC de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Dates : Les 19 et 20 août 2009

Lieu : À Wemindji

Thème : *Iyaakaamuwaawin (Prudence / Caution)*

Spécificités : Colloque bilingue (Anglais / Français)

Téléphone : 819 763-3636

Colloque sur le bénévolat

Dates : Du 18 au 20 septembre 2009

Lieu : Hôtel La Saguenéenne à Saguenay

Thème : *Le bénévolat, un travail d'équipe*

Téléphone : 1 418 695-7872

Web : www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Colloques*, section *Colloque sur le bénévolat en sécurité civile*

Colloque régional de la DRSC Québec

Dates : Le 15 octobre 2009

Lieu : À l'Hôtel Québec Inn de Québec

Thème : *La sécurité civile : «Un monde en évolution»*

Téléphone : 418 643-3244

Web : www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Colloques*, section *Colloques régionaux*

Colloque de la DRSC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Dates : 29 septembre 2009

Lieu : Carleton-sur-Mer

Thème : *Notre préparation, phare de nos actions*

Téléphone : 418 368-3049

Web : www.gaspesieilesdelamadeleine.gouv.qc.ca
www.bassaintlaurent.gouv.qc.ca

6^e Symposium du CRHNet

Dates : Du 23 au 26 novembre 2009

Lieu : Hôtel Fantasy à Edmonton en Alberta
(West Edmonton Mall)

Thème : *Synergie et créativité en sécurité civile :
s'engager - communiquer - collaborer.*

Web : www.crhnet.ca

CRHNet : Réseau canadien d'étude des risques et dangers



Sur le terrain

Semaine de la sécurité civile 2009

En situation d'urgence, soyez prêts!

Par **Dominique Samson**

C'est sous le thème 72 heures, votre famille est-elle prête? que le lancement de la Semaine de la sécurité civile a eu lieu, le lundi 4 mai dernier, au Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique.

Ce n'est pas par hasard que le lancement de la Semaine a eu lieu au Centre des opérations gouvernementales. Responsable de la coordination des interventions en situations d'urgence, le personnel du centre surveille les phénomènes pouvant entraîner des risques à la population du Québec.



MSP

De nombreux événements signalés

Soulignons que, en 2008-2009, 509 événements ont été signalés au Centre des opérations gouvernementales, dont 155 inondations et 148 glissements de terrain. Les autres événements sont liés aux incendies, aux conditions météorologiques et à d'autres facteurs. « Ces événements constituent également l'occasion de faire prendre conscience des risques réels qui nous entourent et de la nécessité d'entreprendre des actions qui auront pour effet de réduire les impacts négatifs », a expliqué le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère, M. Michel C. Doré, lors du lancement.

Les dommages assurables

« Les phénomènes météorologiques violents sont devenus de redoutables adversaires : les dommages assurables découlant des catastrophes naturelles, même une fois rajustés selon l'inflation, ont doublé tous les cinq à dix ans depuis les années 1950 », a ajouté le directeur des affaires publiques et gouvernementales du Bureau d'assurance du Canada, M. Jack Chadirdjian, partenaire de l'événement. Il a également rappelé que, contrairement à la croyance populaire, les dommages résultant de la plupart des catastrophes naturelles sont assurés.

Une responsabilité partagée

Également présent, l'adjoint parlementaire du ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Geoffrey Kelly, était d'avis que renforcer la culture de la sécurité civile parmi la population au Québec constitue un véritable projet de société qui requiert la collaboration du gouvernement, du secteur municipal, mais aussi des citoyens. « La Semaine de la sécurité civile, qui s'est déroulée du 3 au 9 mai, a d'ailleurs été l'occasion de rappeler aux citoyens l'importance d'élaborer leur plan de sécurité et leur trousse d'urgence afin d'être autonomes pendant les premières 72 heures d'un sinistre », a ajouté le directeur régional de Sécurité publique Canada – bureau du Québec, M. Robert Bégin, lors de l'événement.

Une foule d'outils

Plusieurs outils de sensibilisation ont été élaborés à l'intention des citoyens : un signet, une affiche et une brochure intitulée *En situation d'urgence, savez-vous quoi faire?* peuvent être commandés à l'adresse

courriel prevention.sc@msp.gouv.qc.ca. Ces outils visent à aider les citoyens à enrichir leurs connaissances sur la préparation aux situations d'urgence comme une inondation, une panne de courant, des vents violents ou un incendie. Ils les informent notamment sur la façon de se constituer une trousse d'urgence.

De plus, un nouveau jeu interactif présenté sous forme de concours a été conçu en collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada. Ce concours intitulé *Jeu 72 heures : se préparer aux situations d'urgence*, en ligne du 3 au 17 mai 2009, a permis aux 2408 participants de tester leurs connaissances en sécurité civile, tout en courant la chance de remporter l'une des 50 trousse d'urgence offertes par le Bureau d'assurance du Canada.

Des activités en région

Le ministère de la Sécurité publique a, en outre, organisé des activités de sensibilisation à la sécurité civile pour le grand public dans différents centres commerciaux de la province comme Laurier de Québec, le Complexe Desjardins de Montréal et les Promenades Saint-Bruno. La mascotte de la sécurité civile, Séкуро, y était d'ailleurs présente. Plusieurs partenaires du ministère ont participé à ces stands d'information, dont la Croix-Rouge canadienne, le Réseau de Radio Amateur du Québec, le Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue et certains services de sécurité incendie.



Lise Gariépy / MSP

De plus, plusieurs municipalités et organismes voués à la sécurité civile ont pris part activement à l'organisation d'activités de sensibilisation dans leur région.

• **Ville de Gatineau :** distribution d'outils de sensibilisation aux citoyens.



Ville de Gatineau

• **Ville de Saint-Césaire :** distribution de guides sur la préparation aux urgences lors de visites résidentielles débutées en mai 2009.

• **Municipalités de Saint-Mathieu et de Saint-Philippe :** distribution de guides sur la préparation aux urgences et mise sur pied d'un programme de recherche et de sauvetage en milieu terrestre.

• **Ville de Victoriaville :** stand d'information au centre commercial La Grande Place des Bois-Francis.



- **Ville de Laval** : distribution de matériel promotionnel sur la préparation aux urgences, couverture médiatique sur la sécurité civile et activités communautaires.



Ville de Laval

- **Ville de Montréal – Arrondissement d’Outremont** : événement familial visant à sensibiliser la population sur tous les aspects de la sécurité civile en milieu urbain.
- **Plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec** : information à leur personnel concernant l’importance de se préparer aux situations d’urgence.

Cette deuxième édition de la Semaine de la sécurité civile a certes permis d’inciter la société québécoise à se préparer aux situations d’urgence dans la perspective d’une complémentarité des actions des citoyens et de celles de l’État.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
M^{me} Dominique Samson
418 646-4428
dominique.samson@msp.gouv.qc.ca
www.securitecivile.gouv.qc.ca , rubrique *Semaine de la sécurité civile*



Sur le terrain

Concours de dessin *Viens jouer avec Século!* **Une deuxième édition réussie!**

Par Dominique Samson

Du 23 mars au 24 avril 2009, le ministère de la Sécurité publique et le Bureau d’assurance du Canada ont tenu le concours de dessin *Viens jouer avec Século!* Quelque 4 150 élèves de la maternelle et du premier cycle du primaire fréquentant 176 écoles se sont prêtés au jeu! Ce concours vise à initier les jeunes aux notions élémentaires de la sécurité civile. Présenté sous forme de CD, il a été distribué dans toutes les écoles primaires du Québec. Le CD inclut des jeux éducatifs liés aux bons comportements à adopter en cas de sinistre ainsi qu’une nouvelle section destinée aux enseignants. On y trouve une foule de renseignements sur la sécurité civile, la préparation d’une trousse d’urgence et sur les catastrophes naturelles. Le lundi 4 mai dernier, lors du lancement de la Semaine de la sécurité civile, trois dessins ont été tirés au hasard par la mascotte de la sécurité civile, Século : Mathieu Bergeron (maternelle, École de la Clé-d’Or, Saint-Antoine-de-Tilly), Si-Tin Vo (1^{re} année, Externat Mont-Jésus-Marie, Outremont) et Alyssa Beaulieu (2^e année, École Saint-Pierre, Dégelis). Les trois lauréats ont mérité une console Wii et les élèves de leur classe ont reçu chacun un lecteur MP3 à l’effigie de Século, qui a d’ailleurs visité leur école. Soulignons en terminant que l’édition 2009 du concours de dessin a bénéficié d’une subvention fédérale en vertu du Programme conjoint de protection civile.

Information :
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Semaine de la sécurité civile*



Web

Des nouveautés dans le site Web

Par Benoît Matte

Rendez-vous au www.securitecivile.gouv.qc.ca et découvrez-y les améliorations apportées ainsi que les nouveautés.

Aide financière aux sinistrés

(Cliquez sur *Aide financière aux sinistrés*)

Cette rubrique est maintenant subdivisée selon les clientèles concernées par les programmes d’aide financière aux sinistrés. Ainsi, les citoyens, les entreprises, les organismes et les municipalités trouvent beaucoup plus facilement et rapidement l’information qu’ils cherchent. De plus, les textes ont été rédigés dans un langage plus simple. Ces changements arrivent à point pour cette rubrique qui est l’une des plus fréquentées en sécurité civile.



Cadre de référence en sécurité civile au Québec

(Cliquez sur *Publications* puis sur *Prévention*)

À la rubrique *Publications*, trois nouveaux documents importants constituant le *Cadre de référence en sécurité civile au Québec* peuvent être consultés :

1. *Concepts de base en sécurité civile*
2. *Approche et principes en sécurité civile*
3. *Gestion des risques en sécurité civile*

En prenant connaissance de ces documents de référence, les intervenants et les autres acteurs de la sécurité pourront développer et partager une vision commune de la sécurité civile.

Colloque sur le bénévolat en sécurité civile

(Cliquez sur *Colloques* puis sur *Colloque sur le bénévolat en sécurité civile*)

À cette rubrique, vous avez maintenant de l’information sur cet évènement qui se tient annuellement en septembre.



Line Lapointe / MSP



En région

En cas d'accident nucléaire, les enfants aussi sauront quoi faire!

Par **Guylaine Maltais**

En 2008, Services Québec et la Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont coordonné la réalisation de jeux éducatifs sur le risque nucléaire. Destinés à environ 375 enfants de 3 à 8 ans, ces jeux ont d'ailleurs été récompensés lors du dernier Mérite québécois de la sécurité civile.

À la suite d'un accident nucléaire, les enfants en bas âge représentent les personnes les plus susceptibles de développer un cancer. Voilà pourquoi, en 2004, la Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec a coordonné l'élaboration d'un plan d'urgence spécifique avec les écoles et les services de garde situés dans la zone de 8 km autour de la centrale nucléaire de *Gentilly - 2*. Il s'agissait là d'une des mesures prévues au *Plan de mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly - 2*.

Après sa participation à la campagne d'information préventive de 2007 sur le risque nucléaire, un centre de la petite enfance désirait informer les enfants et leur famille de leur plan d'urgence. Dans le souci de répondre à leurs besoins, mais aussi afin d'offrir les mêmes jeux à tous les services de garde et écoles primaires situés dans la zone de 8 km, une gamme complète de jeux a été élaborée.

Diverses thématiques abordées

Cette gamme de jeux éducatifs comprend, entre autres, une marionnette prénommée Gentil Lièvre, un superhéros qui possède un don : ses grandes oreilles lui servent d'antennes pour entendre l'alerte nucléaire ainsi que les recommandations transmises par les médias. Gentil Lièvre accompagne donc les enfants à chaque étape de leur apprentissage afin qu'ils sachent quoi faire en cas d'accident nucléaire.

Marionnette en main, l'éducatrice présente aux enfants diverses thématiques :

- Le plan d'urgence de l'établissement
- La trousse d'urgence
- La radioactivité
- La mise à l'abri
- L'interdiction de consommer des aliments

À la suite de chacune des thématiques, un jeu permet à l'éducatrice de vérifier la rétention de l'information chez les enfants.



MSP

Quelques-uns des jeux éducatifs

- **Mémoire** : 23 paires de cartes représentant les gestes à accomplir en cas d'accident nucléaire et des objets de la trousse d'urgence. Le jeu vise à former des paires avec les cartes.
- **Trousse d'urgence** : choisir les bons objets à mettre dans la trousse d'urgence avant de les colorier, de les découper et de les coller dans la trousse.
- **Séquence** : À l'aide de pictogrammes et de dessins, mettre, dans le bon ordre, les cartons illustrant les bons gestes à accomplir.

Sensibiliser les parents

Les enfants repartent à la maison avec un devoir à faire en compagnie de leurs parents. Les parents sont alors invités à retourner un coupon-réponse signifiant qu'ils ont fait leur devoir. Tout en visant leur engagement volontaire, ce devoir permet aux parents d'être de nouveau sensibilisés au risque nucléaire et aux moyens à prendre pour s'y préparer. Cette démarche permet aussi d'accroître le sentiment de confiance des parents envers les responsables d'établissements scolaires et de centres de la petite enfance, qui sont dorénavant en mesure de leur prouver que leurs enfants seront en sécurité si un accident survenait.

Notons enfin que la promotion de ces jeux est sous la responsabilité de chaque école, centre de la petite enfance et service de garde. Les services de garde ont commencé leur implantation. Une première évaluation est donc attendue pour la fin de l'automne 2009. Dans les écoles, elle se fera à partir de septembre 2009.

Information :

M^{me} Guylaine Maltais
Direction régionale de la sécurité civile
de la Mauricie et du Centre-du-Québec
819 371-6709
guylaine.maltais@msp.gouv.qc.ca



En région

Accident de train transportant
des matières dangereuses en Outaouais

Les intervenants font preuve de débrouillardise et de sang-froid

Par Jean-Thomas Bilodeau-Fortin

À 8 h 23, le 9 décembre 2008, un train transportant des matières dangereuses a déraillé à Montebello, en Outaouais, à la suite d'une collision avec un camion lourd. Un wagon contenant 80 tonnes de chlore liquide a été perforé sous le choc, provoquant un nuage toxique. Un appel d'urgence a immédiatement été fait au Centre des opérations gouvernementales. L'exercice *Chloriné*, ainsi lancé, a permis à une trentaine d'intervenants de mieux planifier leur réponse à un sinistre.

Les intervenants sont inquiets : le train qui transporte le chlore vers les papeteries de l'Outaouais passe régulièrement à Montebello. Voilà pourquoi les municipalités de Montebello et de Notre-Dame-de-Bonsecours ont manifesté le désir de participer à un exercice de déraillement de train impliquant des matières dangereuses.

Lors de l'exercice *Chloriné*, quatre organisations étaient présentes sur le terrain : le ministère de la Sécurité publique (un conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec), la Sûreté du Québec ainsi que les organisations municipales de sécurité civile de Montebello et de Notre-Dame-de-Bonsecours. Par exemple, le conseiller s'est notamment occupé de transférer les demandes des municipalités vers l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) et de transmettre l'information opérationnelle à sa direction régionale. Les deux organisations municipales ont, quant à elles, dû prendre plusieurs décisions : évacuation, confinement, secours aux blessés, fermetures de routes, demande de soutien gouvernemental, etc.

Quinze membres de l'ORSC de l'Outaouais ont également participé à l'exercice. Parmi eux : la Commission de la santé et de la sécurité du travail, Hydro-Québec, la Ville de Gatineau, etc. Ils ont assuré la coordination régionale et tenté de répondre aux besoins des intervenants municipaux à l'aide des ressources gouvernementales disponibles. Chacun est intervenu selon la mission qui lui est attribuée dans le *Plan régional de sécurité civile*. Certaines organisations ont participé à la réunion de coordination, alors que d'autres, comme les ministères des Transports et du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ont testé leur capacité à répondre rapidement au sinistre.



MSP

Les défis à relever

Il faut dire que le chlore est un produit extrêmement toxique et que seules des équipes hautement spécialisées peuvent intervenir lors d'un tel événement. La débrouillardise et le sang-froid des participants ont donc été mis à rude épreuve. Les intervenants municipaux ont rapidement été confrontés à la complexité d'une intervention d'urgence impliquant des matières toxiques. La coordonnatrice des mesures d'urgence de Notre-Dame-de-Bonsecours, M^{me} Suzie Latourelle, s'est dite surprise par le nombre de facteurs à considérer lors d'un pareil exercice.

Contrairement aux intervenants municipaux, les membres de l'ORSC de l'Outaouais n'avaient pas été informés à l'avance de la tenue de l'exercice. Ils ont d'abord reçu un avis d'alerte puis un avis de mobilisation pendant que les demandes municipales commençaient à entrer. Pris par surprise, ils ont dû se concerter, notamment à propos du périmètre de sécurité et de la nécessité d'évacuer ou de confiner, non seulement les résidents à proximité de l'accident, mais aussi les élèves de l'école primaire de Montebello et les résidents du centre d'accueil pour personnes âgées.

Une belle réussite

Comme dans tout exercice, il ressort que certains points devront être améliorés pour mieux répondre à un sinistre. Par exemple, les municipalités devront notamment mettre à jour leur plan de sécurité civile, élaborer un plan spécifique pour ce type d'aléa et prévoir des activités de formation. « Le déroulement de l'exercice s'est fait de façon très dynamique, en temps réel. Les participants ont adoré l'expérience. Peu importe la responsabilité des différents intervenants, tous se sont admirablement prêtés au jeu », conclut M. Louis Bétournay, un conseiller en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique travaillant à la Direction régionale de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, aussi organisateur et animateur de l'exercice.

Information :

Direction régionale de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
M. Louis Bétournay
819 772-3029
louis.betournay@msp.gouv.qc.ca

Les objectifs poursuivis

Organisations municipales de la sécurité civile :

- Améliorer leur capacité d'intervention
- Connaître l'organisation de la sécurité civile au Québec et les rôles de l'ORSC

Organisation régionale de la sécurité civile :

- Tester le procédé d'alerte
- Tester le fonctionnement des équipements du Centre régional de coordination gouvernementale
- Exercer le personnel dans leurs rôles respectifs



En région

Glissements de terrain à La Malbaie

Des petits gestes qui font toute la différence!

Par Karine Lemaire

Un maire qui rencontre personnellement les sinistrés à l'hôtel de ville de La Malbaie, des experts qui expliquent aux sinistrés les mesures mises en place pour sécuriser les lieux où sont survenus les glissements de terrain et des pompiers qui accompagnent un à un les sinistrés à leur résidence. Voilà autant de petits gestes qui peuvent faire toute la différence dans la gestion d'une situation d'urgence.

Le 28 avril 2008, la Ville de La Malbaie a reçu près de 80 mm de pluie en moins de 24 heures. Le lendemain, dans le secteur de la Seigneurie, un glissement de terrain survenu entre deux immeubles d'une quarantaine de logements chacun a nécessité l'évacuation d'une soixantaine de résidents pendant 4 jours. Dans la nuit du 29 au 30 avril, un autre glissement de terrain a lieu, cette fois-ci au Manoir Charlevoix, détruisant deux copropriétés locatives et nécessitant l'évacuation d'une douzaine de touristes et de travailleurs du manoir. Un dernier glissement de terrain s'est produit le 30 avril dans une entrée privée du secteur de Cap-à-l'Aigle. Finalement, les autorités ont dû surveiller étroitement le chemin Mailloux qui menaçait déjà de céder depuis quelques semaines.

« Le bilan est tout de même positif : au cours de ces événements, il n'y a eu aucun blessé ni décès. La Ville a été efficace dans sa préparation ainsi que dans la gestion des risques et des conséquences. Pour arriver à ses fins, elle a avant tout misé sur la concertation de tous les acteurs et sur l'harmonisation des façons de faire », explique la greffière et responsable des ressources humaines à la Ville de La Malbaie, M^{me} Caroline Dion.

Accompagner personnellement les sinistrés

Le maire de la Ville de La Malbaie, M. Jean-Luc Simard, est convaincu qu'il faut s'occuper des sinistrés comme s'il s'agissait des membres de notre famille. « Un groupe de locataires inquiets refusaient d'entendre l'information que je véhiculais dans les médias. Ils souhaitaient plutôt me rencontrer personnellement à l'hôtel de ville, ce que j'ai fait pour les rassurer », déclare le maire, qui a agi à titre de porte-parole tout au long de l'événement.

Les sinistrés sont souvent sous le choc et ont du mal à accepter la situation. « Il faut faire tout ce qu'on peut pour soutenir les sinistrés. On peut, dès le départ, cibler les sinistrés les plus affectés et les accompagner personnellement dans cette épreuve », souligne M^{me} Dion. Dans ce cas-ci, la Ville a mis en place un service téléphonique accessible en tout temps, établi un poste d'accueil au complexe sportif, là où était présente la Croix-Rouge, et a diffusé des communiqués de presse au besoin. De plus, le centre local de services communautaires (CLSC) a communiqué avec tous les sinistrés et a rencontré les personnes

Il importe de bien cibler, dès le départ, les sinistrés les plus affectés, et de les accompagner personnellement dans cette épreuve.

les plus affectées. La Croix-Rouge s'est, quant à elle, occupée de l'hébergement et des repas pour ceux qui n'ont pu se réfugier chez des proches. « Le troisième jour, j'ai appelé la soixantaine de sinistrés un à un, pour savoir s'ils allaient bien. J'ai entre autres pris le temps de répondre à leurs questions. Ils étaient contents de l'appui qu'on leur apporte », ajoute-t-elle.



Rock Laliberté

Lors du retour à la normale, quatre jours plus tard, les sinistrés pleuraient et ne voulaient plus rentrer chez eux, de peur que la montagne ne les emporte. Pour les rassurer, la Ville les a convoqués à une réunion animée par des experts du ministère des Transports, spécialistes en mouvements de terrain, et des conseillers en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique. Ces derniers, ayant pris beaucoup de photos et analysé la situation sous toutes ses coutures, étaient bien placés pour informer les sinistrés sur les mesures mises en place pour sécuriser les lieux où sont survenus les glissements de terrain. (Pour plus d'information sur la nature de ces glissements, lire le texte sur le sujet en page 19 du présent bulletin).

À la suite de cette réunion, deux tentes ont été installées de chaque côté de la rue pour accueillir les sinistrés. Des pompiers et du personnel du CLSC étaient sur place pour répondre à des questions supplémentaires et pour leur donner un feuillet d'information préparé par la Ville à leur intention. Ce feuillet contenait notamment quelques numéros de téléphone utiles en cas d'urgence et leur rappelait de communiquer avec leurs assurances et de jeter leurs aliments périssables s'ils avaient quitté leur logis depuis plus de trois jours. « C'est d'ailleurs sous ces tentes que les pompiers ont accueilli les sinistrés avant de les accompagner personnellement, un à un, à l'intérieur de leur résidence, de répondre à leurs questions et même de leur offrir de prendre quelques photos en cas de demande de réclamations. Ce geste a grandement réconforté les sinistrés », explique le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de La Malbaie, M. Frédéric Guérin. Les pompiers ont également collé un feuillet d'information à la porte des résidences des sinistrés absents au moment où l'ordre d'évacuation a été levé.





Assurer une surveillance accrue des lieux

Peu de temps après les glissements de terrain, les policiers de la Sûreté du Québec, en collaboration avec les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de La Malbaie, ont surveillé de façon constante 4 secteurs précis pendant plus de 80 heures. Tout mouvement de sol aurait pu ainsi être détecté rapidement, ce qui aurait assuré une réponse immédiate de la part des autorités. Notons que dans le secteur de la Seigneurie, là où a eu lieu le premier glissement, il y avait encore quelques maisons occupées, n'ayant pas eu besoin d'être évacuées. « Deux pompiers par site ont veillé au respect du périmètre de sécurité et ont répondu aux questions des citoyens. Les gens étaient rassurés de voir les pompiers présents dans le voisinage », précise le directeur du service de sécurité incendie.

La Ville a également mis en place un poste de commandement mobile où tous les intervenants d'urgence ont pu se regrouper au besoin. Les sinistrés ont également pu s'y présenter pour rencontrer le personnel du CLSC. Ce poste de commandement a aussi servi de salle pour les réunions de coordination organisées par la Ville.

À la suite des événements, bien que les citoyens soient retournés chez eux, les policiers ont effectué plus de 50 heures de patrouille dans les secteurs touchés.

Prendre le leadership dès le départ

Selon la greffière et responsable des ressources humaines à la Ville de La Malbaie, toute municipalité est responsable sur son territoire et doit assumer le leadership dès le début des événements, même si divers ministères et organismes la soutiennent sur le terrain. « La municipalité doit donc rapidement ouvrir son centre de coordination d'urgence et prévoir un seul porte-parole pour les nombreuses demandes médiatiques », souligne M^{me} Dion. D'ailleurs, il faut organiser le premier point de presse assez rapidement et ensuite alimenter les journalistes fréquemment. Selon M^{me} Dion, plus la municipalité rassure ses sinistrés en cours d'événement, plus ces derniers se sentent en sécurité et ont tendance à livrer de l'information positive aux journalistes. C'est en ce sens que la municipalité a tenu, régulièrement, des réunions de coordination auxquelles étaient invités tous les intervenants. Il y en a eu douze en quatre jours.

« Pour boucler la boucle, nous avons finalement planifié la réintégration des sinistrés en faisant preuve de transparence et en leur offrant un accompagnement personnalisé », conclut-elle.

Soulignons finalement que le jury du Mérite québécois de la sécurité civile a reconnu le travail effectué par la Ville de La Malbaie en lui décernant une Mention d'honneur, en février dernier, lors du Colloque sur la sécurité civile. Les représentants de la Ville ont d'ailleurs présenté une conférence sur le sujet lors de ce même colloque.

Information :

M. Frédéric Guérin
Service de sécurité incendie de La Malbaie
418 665-6941
dir.incendie@ville.lamalbaie.qc.ca



En région

Glissements de terrain à La Malbaie

Les experts conseillent la Ville et informent les citoyens

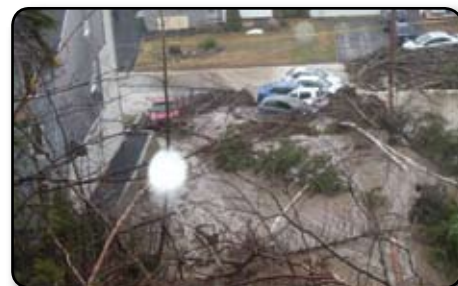
Par Karine Lemaire

Le 28 avril 2008, la Ville de La Malbaie a reçu près de 80 mm de pluie en moins de 24 heures. Se sont ensuivis trois glissements de terrain dans divers secteurs de la ville. Ces glissements, signalés au ministère de la Sécurité publique, ont nécessité les services des experts en géotechnique du ministère des Transports. Après avoir observé le terrain et évalué la situation, les experts ont présenté leurs recommandations à la Ville et pris soin d'informer les citoyens.

Dès qu'il a été mis au courant des événements par le Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique, M. Denis Robitaille, ingénieur au Service de la géotechnique et de la géologie – Section mouvements de terrain au ministère des Transports, et son collègue, l'ingénieur stagiaire M. Vincent Blanchet, se sont mis en route pour Charlevoix. Là-bas, ils ont rencontré le directeur des travaux publics de la Ville de La Malbaie, M. Louis Desbiens, accompagné d'un ingénieur d'une firme de consultants de Chicoutimi, M. François Labarre. Ensemble, ils ont constaté les dégâts. Par la suite, M. Robitaille a proposé des solutions à la Ville de La Malbaie.

Le glissement de la rue Seigneurie

Les spécialistes se sont d'abord rendus sur la rue Seigneurie Ouest, le 29 avril dernier, pour constater qu'un glissement était survenu entre deux immeubles à la suite des pluies abondantes reçues la veille. « Le secteur n'était pas propice aux glissements de terrain en raison de la nature des sols. Toutefois, il y a une vingtaine d'années, une excavation avait été réalisée en pied de talus dans le but d'agrandir le terrain pour permettre la construction des immeubles », raconte M. Robitaille. Lorsque les ingénieurs se sont rendus sur la montagne, située à l'arrière des immeubles, ils ont vite découvert que le glissement avait été déclenché par une importante quantité d'eau de ruissellement provenant de cette montagne. « L'eau s'était concentrée dans un sentier de VTT pour ensuite se diriger vers le talus situé derrière les immeubles. À droite du glissement, les sols granulaires en place étaient complètement saturés d'eau. Ils ont donc coulé de façon très violente vers le bas de la pente », explique-t-il. Les débris du glissement se sont étalés dans le stationnement. En tout, près d'une dizaine de véhicules ont été poussés et endommagés. « Personne ne se trouvait dans les véhicules au moment de l'événement. Les locataires ont eu beaucoup de chance. Les débris auraient aussi pu entrer par les fenêtres du demi sous-sol. Ils l'ont échappé belle! », souligne M. Robitaille. En tout, cinq immeubles ont été évacués de façon préventive.



Photos : Rock-Laliberté

Karine Lemaire / MSP





Les recommandations

Les experts en géotechnique ont alors recommandé l'installation d'un système de drainage au sommet du talus pour capter l'eau de ruissellement de la montagne. « Cette mesure temporaire, mais efficace, a permis aux locataires de réintégrer leurs logements le vendredi 2 mai », précise M. Robitaille. D'ici à ce qu'une solution de drainage permanent soit trouvée, la Ville doit entretenir et surveiller les installations temporaires. « Nous avons notamment recommandé à la Ville d'embaucher une firme spécialisée qui puisse analyser en détail les eaux de ruissellement et envisager une solution de drainage permanent », ajoute-t-il. Ce qui a été fait. « La firme que nous avons engagée a déposé un rapport qui suggérait notamment l'empierrement de la cicatrice du glissement », confirme la greffière et responsable des ressources humaines à la Ville de La Malbaie, M^{me} Caroline Dion. La Ville a donc procédé à l'intervention à l'automne 2008.

Le glissement du Manoir Charlevoix

Les experts se sont ensuite rendus au Manoir Charlevoix, le 30 avril dernier, à la suite d'un glissement de terrain survenu la veille au cours de la nuit. Le glissement s'est produit dans le talus derrière les quatre copropriétés. À l'arrivée des experts, celles-ci avaient été évacuées. « Le glissement a été causé par l'importante concentration d'eau dirigée par un drain qui émergeait directement du sommet du talus », explique M. Robitaille.



Dès leur arrivée sur les lieux, les experts ont fait sécuriser le site en relocalisant le drainage et en excavant le remblai instable situé au sommet. « Toutefois, malgré ces travaux, la paroi arrière du glissement était encore très raide. Ils ont donc recommandé qu'une étude géotechnique soit réalisée dans le but de stabiliser la cicatrice du glissement », précise l'ingénieur. À la suite de l'inspection du site, deux des quatre copropriétés ont pu être réintégrées la journée même. Les deux autres ont été endommagées : l'une a dû être démolie alors que l'autre a été sécurisée dans le but d'être rénovée.

Les recommandations

Les experts ont notamment suggéré au propriétaire de faire évaluer l'état structural de deux copropriétés par un expert en bâtiments. Ils ont de plus recommandé que tous travaux de démolition ou de restauration des bâtiments soient approuvés au préalable par une firme spécialisée en géotechnique.

Informers la Ville et les citoyens

Chaque jour, après l'inspection du terrain, les experts du ministère des Transports ont présenté un état de la situation à la Ville. Puisqu'un ordre d'évacuation avait été donné par la Ville, les experts en géotechnique du ministère des Transports et les représentants du ministère de la Sécurité publique ont soutenu la municipalité pour informer les citoyens autant sur les événements survenus que sur les programmes d'assistance financière dont ils pouvaient bénéficier. « Les citoyens étaient en état de choc. Ils n'avaient pas accès au site depuis quelques jours. Ils avaient besoin de savoir ce qui se passait. Nous devons leur faire savoir que nous avons inspecté les sites et procédé à des travaux. Ils devaient être convaincus que la situation était plus sécuritaire qu'avant », souligne l'ingénieur Denis Robitaille. (Pour plus d'information sur cet événement, lire le texte aux pages 18 et 19 du présent bulletin.)



Bien que les experts en géotechnique du ministère des Transports soient parmi les premiers intervenants sur les lieux, il revient à la Ville de La Malbaie et aux propriétaires des résidences de donner suite aux recommandations formulées. À cette fin, des mandats doivent être confiés à des firmes de consultants en géotechnique pour proposer des solutions permanentes visant à sécuriser les lieux.

Information :

M. Denis Robitaille
Ministère des Transports du Québec
(418) 644-5393, poste 4108
denis.robaille@mtq.gouv.qc.ca

Glissements de terrain

Prudence lors des interventions à proximité des talus!
Hors Feu, Volume 4, n° 1, hiver-printemps 2009, p. 5 et 6

Oups!

Une petite erreur s'est glissée dans l'article *Glissements de terrain : Prudence lors des interventions à proximité des talus!* publié dans le *Résilience Hiver-Printemps 2009* aux pages 5 et 6. Les numéros des figures 4 et 5 auraient dû être inversés pour être cohérents avec le texte.



En région

Un incendie sans eau courante à Sorel-Tracy

Heureusement, les intervenants s'étaient préparés au pire!

Par Karine Lemaire

Dans la soirée du 5 février 2009, un bris de conduite d'eau est survenu à l'une des centrales de traitement d'eau de Sorel-Tracy. Privé d'eau courante, le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy a dû prendre des mesures spéciales pour éteindre un incendie qui s'est déclaré vers 2 h du matin. Heureusement, les pompiers étaient préparés!

À l'automne 2008, le service de sécurité incendie avait été informé de futurs travaux majeurs prévus à l'usine de filtration. Il a donc décidé de planifier quatre scénarios basés sur un bris de conduite d'eau :

1. Une préalerte est lancée lorsque des travaux « délicats » sont réalisés à l'usine de filtration. Les ressources externes sont donc avisées afin de prévoir leur disponibilité.
2. Une alerte est donnée lorsqu'il y a une rupture d'eau. Le service de sécurité incendie doit mobiliser du personnel et des ressources supplémentaires ainsi qu'informer les municipalités liées par une entente.
3. Un incendie de bâtiment en milieu urbain nécessite le déploiement des effectifs prévus et la mobilisation de ressources généralement situées en périphérie.
4. Un incendie de bâtiment en milieu rural requiert le déploiement d'une partie des effectifs du milieu municipal en plus de l'aide des municipalités voisines qui possèdent des camions citernes.

Quelques-unes des mesures prévues

- Alerter les effectifs de Sorel-Tracy et des villes
- Augmenter le nombre de pompiers et de véhicules
- Mobiliser des firmes possédant des camions citernes
- Prévenir les pompiers des services de sécurité incendie voisins

La réalité a vite rattrapé les pompiers! Le 5 février, vers 21 h 40, le personnel de la centrale de traitement d'eau réparait une fuite en face de l'usine de filtration quand, soudainement, la conduite a cédé. Environ 30 000 personnes se sont alors trouvés sans eau courante jusqu'au lendemain matin, à 7 h. Sorel-Tracy et cinq autres municipalités voisines ont été touchées par le bris. « Lorsque des travaux sont prévus près de l'usine de filtration et que ceux-ci peuvent avoir des répercussions importantes advenant un imprévu, le service de sécurité incendie en est avisé à l'avance », explique le directeur du Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, M. Alain Rouleau, qui était sur place pendant les travaux en compagnie de son officier de garde. « Dès que la conduite a cédé, nous avons alerté nos effectifs », ajoute-t-il.



Louis Latraverse / Ville de Sorel-Tracy

Un feu sans eau courante!

Privé d'eau, ignorant qu'il y a eu un bris à l'usine et croyant que sa conduite d'eau était gelée, un citoyen de Sorel-Tracy a accidentellement mis le feu à sa résidence en tentant de remédier à la situation. « Préparés à cette éventualité, nous avons réservé deux camions citernes auprès du privé. Nous avons également mobilisé nos deux autopompes et notre camion citerne. Au cas où une alimentation en eau supplémentaire aurait été nécessaire, nous pouvions compter sur l'usine de filtration du secteur Tracy et avons identifié des points d'eau à proximité », déclare M. Rouleau.

Pendant la nuit, diverses organisations ont prêté main-forte au Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy. D'une part, de concert avec les autres partenaires concernés, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie s'est rendue sur place afin d'aider le Centre de santé et des services sociaux de Sorel-Tracy à maintenir ses services essentiels. Ainsi, des ententes de service ont été conclues avec d'autres établissements de la région afin que la population puisse recevoir les soins et les services spécialisés nécessaires durant le bris de conduite d'eau. D'autre part, la Direction de la santé publique de la Montérégie, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a rédigé des avis d'ébullition d'eau. Sur place, la Direction régionale de sécurité civile de la Montérégie du ministère de la Sécurité publique a, quant à elle, coordonné l'action gouvernementale, soutenu les municipalités sinistrées et fourni de l'information à jour au Centre des opérations gouvernementales.

« Malgré les coûts liés à cette planification, nous en sommes sortis gagnants! Cette planification nous a également permis de rencontrer des partenaires que nous ne côtoyons pas tous les jours. En cas d'imprévu, il devient alors beaucoup plus facile de travailler conjointement puisque, dorénavant, nous nous connaissons », conclut M. Rouleau.

Information :

M. Alain Rouleau
SSI de Sorel-Tracy
450 780 5600, poste 5787
alain.rouleau@ville.sorel-tracy.qc.ca



En région

Arrondissement Saint-Laurent

La campagne de communication des risques industriels majeurs rejoint plus de 86 000 citoyens

Par Karine Lemaire

Le printemps dernier, le Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent a organisé une campagne de communication des risques industriels majeurs qui avait pour thème *En cas de sinistre, nous sommes prêts. Et vous?* La distribution d'un guide aux citoyens et la tenue d'un Salon de la sécurité figuraient parmi les activités prévues à l'horaire.

« D'une durée de six semaines, cette campagne nous a permis d'informer les citoyens des risques présents sur leur territoire et de les sensibiliser aux responsabilités qui leur incombent face à leur propre sécurité et à celle de leurs proches », lance d'entrée de jeu le président du Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent, M. Bruno Pelletier, aussi directeur des opérations à l'usine Produits chimiques CCC limitée, une des quatre entreprises membres du comité.

Le guide du citoyen

Produit par le comité et la Direction des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent, le *Guide du citoyen en situation d'urgence* a été distribué aux 42 000 résidences de l'arrondissement Saint-Laurent. Plusieurs centaines de guides ont aussi été remis aux visiteurs du Salon de la sécurité. « En plus de contenir un répertoire téléphonique des intervenants d'urgence, cette publication accompagne également les citoyens dans l'élaboration d'un plan d'urgence familial », souligne M. Pelletier. En effet, il renferme de nombreux conseils à mettre en pratique, la liste des objets à inclure à une trousse d'urgence et l'information relative aux mesures qui seront prises par l'arrondissement en cas d'urgence. « Le guide informe également les familles au sujet des principaux risques naturels et industriels auxquels est exposé notre territoire », ajoute-t-il.



des stands tenus par des entreprises industrielles de l'arrondissement Saint-Laurent et par des organismes responsables de la gestion de situations d'urgence. Par exemple, au stand du ministère de la Sécurité publique, des représentants de la Direction régionale de sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides ont notamment distribué aux visiteurs des documents d'information à propos des sinistres pouvant survenir au Québec en plus de les informer sur les façons de s'y préparer. « Au salon, les familles ont pu, entre autres, assister à des démonstrations réalisées par des intervenants d'urgence et profiter de la présence des mascottes Chef, pour la sécurité incendie, et Século, pour la sécurité civile », raconte M. Pelletier.



Arrondissement Saint-Laurent

Des fiches d'information

Les quatre entreprises membres du comité ont profité de leur présence au salon pour distribuer aux citoyens des fiches d'information concernant les produits toxiques ou inflammables qu'elles utilisent quotidiennement.

1. Produits chimiques CCC : Acide fluorhydrique et acide acétique glacial
2. Bombardier aéronautique : Acide nitrique
3. Pétroles Crevier : Propane
4. Recochem : Méthanol et solvant

Afin de promouvoir sa campagne de communication, financée en partie par le Programme conjoint de protection civile, le comité a également cru bon réserver de l'espace publicitaire sur des colonnes d'affichage situées ici et là sur le territoire, sur dix abribus illuminés, cinq panneaux publicitaires et dans le journal local. « Notons également qu'un document PowerPoint a été réalisé afin que les membres du comité puissent promouvoir la campagne dans leur organisation et qu'une section spéciale consacrée au comité a été créée sur le site Web de l'arrondissement Saint-Laurent », conclut M. Pelletier.

Les principaux risques pour les citoyens de Saint-Laurent

- La proximité des grands axes routiers de l'île de Montréal
- Les risques industriels majeurs
- Le transport terrestre et ferroviaire de matières dangereuses
- La proximité de l'aéroport de Montréal-Trudeau
- La présence de la gare de triage du Canadien National
- Le déversement de matières toxiques

La Salon de la sécurité

Le samedi 7 mars dernier, quelque 800 résidents de l'arrondissement Saint-Laurent ont répondu à l'invitation du Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent et ont visité le tout premier Salon de la sécurité. Ce dernier a regroupé, sous le même toit,

Information :

M. Bruno Pelletier
Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent
514 338-2332
bpelleti@canadacolors.com



En région

Service de police de la Ville de Québec

Un nouveau guide prône une approche proactive en cas de sinistre

Par Jean-Pierre Verville, Ville de Québec

Le Service de police de la Ville de Québec a élaboré le *Guide des mesures d'exception*. Ce document synthèse, évolutif et convivial, offre à ses policiers une approche mieux intégrée de coordination et de partage des responsabilités ainsi qu'une capacité accrue d'anticipation et de proaction en cas de sinistre.

À l'automne 2007, lors de sa planification stratégique triennale, le Service de police de la Ville de Québec a dressé un portrait réaliste, mais potentiellement alarmant de son environnement. « L'environnement de risque du service de police ne cessait de se complexifier avec l'émergence de nouveaux phénomènes et l'évolution des menaces. Les pratiques et les procédures en matière d'intervention lors de désastres naturels, industriels ou criminels, élaborées par des corps policiers de taille variable, avant la fusion, étaient désuètes ou inégales. Elles ne concordaient pas avec le plan de sécurité civile de la Ville. Sans dire que tout était à refaire, il était temps de passer à l'action », souligne le directeur adjoint du service de police, M. Michel Desgagné.

Un guide évolutif et convivial

Au printemps 2008, pour relever ce défi, le Service de police de la Ville de Québec et un consultant externe ont rapatrié divers documents dans le but d'élaborer ce qui allait devenir le *Guide des mesures d'exception*. Ils ont notamment répertorié, trié et identifié les acquis à conserver, tant sur le plan des procédures policières et des politiques courantes que sur celui de la culture organisationnelle déjà en place. Ils ont conservé les composantes pertinentes du plan national et du plan municipal de sécurité civile, et intégré le nouveau *Cadre de coordination de site de sinistre au Québec* produit par le ministère de la Sécurité publique. Ils ont aussi effectué des recherches sur les meilleures procédures et plans policiers de gestion de crise ayant fait leurs preuves à l'étranger, dans des villes présentant un profil similaire à celui de Québec.

Le *Guide des mesures d'exception* fusionne 30 documents (protocoles, plans opérationnels, etc.) utilisés antérieurement par le service de police et synthétise, en 100 pages, l'équivalent des 3 500 pages qu'ils contiennent. « Le nouveau guide évolutif inclut une trentaine de plans particuliers d'intervention et consacre une page à chaque thème élaboré », explique M. Desgagné. Ce guide établit notamment la distinction entre le rôle de soutien des policiers en cas de sinistre et leur rôle de leader advenant une crise d'origine criminelle. « Il permet également d'informer les policiers sur la nature de leurs opérations conjointes avec la sécurité incendie, la sécurité civile ou la santé publique. Il peut aussi s'avérer utile pour structurer les opérations, notamment lors de manifestations ou d'événements festifs », précise le directeur adjoint.

Le *Guide des mesures d'exception* n'est pas un manuel à mémoriser, mais un outil convivial facile à consulter au besoin. Il a été complété par un volet « partenaires » qui vise à préparer le service de police à agir conjointement avec ses partenaires lorsque la crise survient.

Autres bénéfiques pour les policiers

Le *Guide des mesures d'exception* a été implanté à l'automne 2008 par l'entremise d'un programme de formation destiné à l'ensemble des policiers et à l'équipe de direction. Il a également été diffusé lors d'un vaste programme de simulations et d'exercices terrain et en temps réel. Parallèlement, ce projet a permis la création d'une équipe d'officiers dont le mandat, en période de crise et au sein du centre opérationnel de mission, est l'anticipation de conséquences (criminelles, sociales, technologiques, environnementales, etc.). De plus, le centre opérationnel de mission du service de police a notamment de nouveaux mandats, dont le soutien logistique, la santé et la sécurité sur le site ainsi que la liaison continue avec les partenaires. Le service de police a aussi revu l'approche de commandement sur le site.



SPVQ

Des conséquences immédiates

Déjà, le Service de police de la Ville de Québec dresse un bilan positif du projet. Sa façon de préparer et de gérer des services d'ordre est plus efficace. Une nouvelle culture de gestion terrain des événements imprévus émerge directement de la base, à la suite des formations et des simulations. Le service de police est donc passé d'un mode purement réactif à un mode proactif. Le *Guide des mesures d'exception* représente la fin d'une culture de gestion de crise en silo et donne priorité à une action concertée. Il accorde des pouvoirs accrus à l'officier qui gère les effectifs policiers sur le site et le responsabilise davantage en regard de ces pouvoirs. « Ce guide dote notre service de police d'une capacité de résilience accrue, implique nos équipes civiles, redonne son importance à l'anticipation des conséquences et à la coordination efficace des effectifs en cas de crise », conclut M. Desgagné.

Information :

M. Jean-Pierre Verville
Service de police de la Ville de Québec
418 641-6411, poste 5955
jean-pierre.verville@ville.quebec.qc.ca



En région

Ville de Terrebonne

Le Collège Saint-Sacrement lui prête ses équipements en cas de sinistre

Par Lise Gariépy

La Ville de Terrebonne consolide son plan de sécurité civile en concluant une entente de partenariat avec le Collège Saint-Sacrement. Issu d'une simple lettre d'intention signée en 2000, ce nouveau protocole d'entente officialise le prêt d'équipements à la Ville en cas d'éventuels sinistres majeurs.

« Le Collège Saint-Sacrement compte sur une multitude de services centralisés au même endroit, faisant de l'établissement un choix logique pour accueillir des sinistrés », affirme le maire de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille. Réparties sur 253 000 pieds carrés, ses installations peuvent servir en tout temps. « Nous possédons entre autres deux génératrices qui assurent le bon fonctionnement du complexe scolaire peu importe les événements incontrôlables qui peuvent survenir », précise, quant à lui, le directeur général du collège, M. Luc Saint-Louis.

L'établissement d'enseignement secondaire s'engage donc à mettre à la disposition de la municipalité ses locaux pour :

- L'accueil de sinistrés en cas de force majeure
- L'inscription aux services d'aide
- L'hébergement
- Les rencontres d'information s'adressant tant aux sinistrés qu'au personnel de soutien

Le collège accordera également un accès au service de restauration, aux installations sanitaires, aux gymnases, au stationnement ainsi qu'au matériel sportif. « Il nous est apparu approprié de mettre à la disposition de la communauté nos nombreuses installations en cas de situation d'urgence », souligne M. Saint-Louis en réaffirmant du même coup sa volonté de travailler étroitement avec la municipalité.

Dans le passé, le Collège Saint-Sacrement a hébergé et offert divers services aux sinistrés, notamment lors d'un incendie dans le Vieux-Terrebonne en 1922, lors de l'incendie de l'hôpital en 1970 et lors d'un incendie majeur en 2000. « Récemment, le collège a prêté ses locaux aux policiers pour une simulation afin qu'ils mettent en pratique leurs connaissances advenant la présence d'un tireur actif », révèle M. Saint-Louis.

Information :

Collège Saint-Sacrement
M. Luc Saint-Louis
450 471-6615, poste 314
lst-louis@collegesaintsacrement.qc.ca

Ville de Terrebonne
information@ville.terrebonne.qc.ca
www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites_autres.php



Portrait

Honorée au Mérite québécois de la sécurité civile 2009

M^{me} Carol Ann Namur a débuté comme bénévole dans un camp de réfugiés en Afrique

Par Karine Lemaire

Connue comme personne-ressource, bénévole dans diverses organisations impliquées dans la réponse aux urgences de toutes sortes et comme formatrice et experte-conseil en mesures d'urgence, M^{me} Carol Ann Namur a reçu le Prix hommage lors du dernier Mérite québécois de la sécurité civile organisé par le ministère de la Sécurité publique. Elle partage avec nous son expérience vécue en terre africaine.

Résilience : *Née en Belgique, qu'est-ce qui vous a amenée en Afrique à l'âge de deux ans?*

M^{me} Namur : Tous deux dans l'armée, mon père, belge, et ma mère, britannique, habitaient l'Europe quand je suis née, peu après la guerre. À l'âge de deux ans, j'ai émigré en Afrique avec mes parents et ma petite soeur. Mon grand-père y avait travaillé en 1918, et mon père a voulu, à son tour, découvrir ce continent extraordinaire. J'ai donc vécu mon enfance et mon adolescence au Zaïre, autrefois appelé le Congo belge et maintenant la République démocratique du Congo.



Chantale Laliberté

Résilience : *Vous avez été témoin de deux insurrections. Racontez.*

M^{me} Namur : À la fin des années 1950, une première insurrection a incité mes parents à quitter le Zaïre pour retourner en Belgique. Nous sommes revenus au Congo lorsque les choses ont semblé reprendre leur cours normal. Pourtant, en 1963, à cause de la crise congolaise, nous avons encore été forcés de fuir le pays en pleine révolution. Nous avons alors été encerclés et poursuivis, par des militaires congolais armés, dans des jeeps, déterminés à faire un très mauvais parti à toutes personnes de nationalité autre que la leur. Mon père a réussi à nous conduire à l'ambassade britannique de Léopoldville (maintenant Kinshasa). L'ambassadeur nous a aidés à rejoindre le traversier qui nous a amenés à Brazzaville, la capitale du Congo français, où nous avons finalement été accueillis dans un camp de réfugiés.

Résilience : *Dès l'âge de 13 ans, vous êtes devenue assistante d'un commandant dans un camp de réfugiés en Afrique. Racontez-nous comment ça s'est passé.*

M^{me} Namur : Notre camp était installé dans un complexe scolaire important qui pouvait recevoir environ 5 000 réfugiés. Ceux-ci arrivaient par camions militaires. Les convois arrivaient et repartaient plusieurs fois par jour. Vers midi, je suis allée au bureau





d'enregistrement pour avoir des nouvelles de mon père, retourné à la maison récupérer quelques-uns de nos biens. C'était l'heure du repas, et le commandant du camp de réfugiés était seul et affamé. Je lui ai offert de le remplacer le temps qu'il aille se mettre quelque chose sous la dent. Il a accepté mon offre et, avant de partir, m'a montré ce qu'il fallait faire. Durant son absence, j'ai procédé à l'inscription de plusieurs réfugiés. À son retour, voyant que je m'étais bien débrouillée, le commandant m'a proposé de devenir son adjointe. J'ai accepté.

Résilience : Quelles ont été vos rôles et responsabilités au sein de ce camp de réfugiés?

M^{me} Namur : Pendant deux semaines, j'ai recruté, organisé et coordonné des bénévoles, eux-mêmes réfugiés. Devant la pénurie de ressources, ces bénévoles se sont mobilisés pour régler des problèmes et ont donné des coups de main à divers endroits. Ils ont offert divers services : premiers soins, changement de bandages aux blessés, aide à l'embarquement et au débarquement des réfugiés, aide aux cuisines pour l'Armée du salut, etc. De mon côté, j'ai également établi les listes de personnes à rapatrier en priorité et communiqué avec les ambassades et les organismes internationaux pour obtenir différents types d'assistance. J'ai aussi aidé à porter les civières pour évacuer, le soir, les gens aux prises avec des crises d'hystérie et de panique. Il faut comprendre que la plupart des bâtiments, inachevés, n'avaient ni portes ni fenêtres. La nuit, la noirceur, le bruit et les cris éloignés d'animaux envahissaient l'Afrique. Cela ajoutait à la détresse et au sentiment d'insécurité de ceux qui venaient de perdre tout ce qu'ils possédaient.

Résilience : Vivre et travailler dans un camp de réfugiés n'a pas dû être de tout repos.

M^{me} Namur : Cela a été une expérience incroyable, à la limite de la résistance humaine. J'ai vu la peur dans le regard des gens, leur impuissance et leur colère. Ils avaient tout perdu. Il y avait là, de passage, plus de 5 000 personnes avec, comme seuls biens, les vêtements qu'ils avaient sur le dos et, pour les chanceux, une valise contenant un minimum d'effets personnels. Certains avaient même été battus ou avaient vu leur conjoint ou leurs voisins empalés et éviscérés sous leurs yeux. Ils étaient visiblement en état de stress post-traumatique.



Clément et Joan Namur

À l'âge de 9 ans sur le dériveur de son père.

Résilience : Ce travail était colossal pour une jeune fille de 13 ans. Non?

M^{me} Namur : Fait cocasse, personne n'avait réalisé que je n'avais que 13 ans. J'avais beaucoup voyagé avec mes parents. Sans le soutien habituel d'une famille à proximité pour dépanner en cas d'urgence et vivant dans un pays où les enfants assument tôt des tâches et des responsabilités d'adultes, mes parents nous avaient éduquées et encouragées à devenir autonomes très tôt. Dans les années 1950, la

vie en Afrique offrait des défis qui en surprendraient plus d'un. Les services d'urgence étaient inexistantes et, à certains endroits, ils le sont encore. Le commandant du camp n'a réalisé mon jeune âge que lorsque, par inattention, j'ai oublié mon passeport sur son bureau, en lui disant au revoir.

Résilience : Avez-vous été témoin de situations difficiles à ce camp de réfugiés?

M^{me} Namur : Un beau jour, l'ambassadeur de la Belgique avait offert de parler aux réfugiés pour annoncer quelles actions allait prendre le gouvernement belge pour les aider. Nous avions donc convoqué les réfugiés belges devant le bâtiment servant à l'administration du camp de réfugiés. Quelques centaines de réfugiés se sont présentés devant ce bâtiment muni, fort heureusement, d'accès avant et arrière. Même si son discours était aidant et qu'au départ la foule l'écoutait poliment, l'atmosphère a très rapidement dégénéré. Fâché, un réfugié a demandé à l'ambassadeur pourquoi l'armée belge n'était pas intervenue pour empêcher le massacre d'innocents et pour protéger les réfugiés. Mécontent de sa réponse, le réfugié a injurié l'ambassadeur. Il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux poudres. Tout d'un coup, la foule s'est avancée sur l'ambassadeur dans le but évident de lui faire un très mauvais parti. La proximité d'une porte nous a permis de faire entrer l'ambassadeur dans le bâtiment avant de l'inviter à fuir par la porte arrière. Le pire a alors été évité.

Résilience : Ces expériences vous ont sans doute convaincue de la nécessité d'être prête à intervenir en tout temps.

M^{me} Namur : La prévoyance et la formation offerte par mes parents ainsi que les différentes expériences que j'ai vécues, surtout en Afrique, m'ont convaincue de l'importance d'être prête autant individuellement que comme société. La planification et l'élaboration de plans d'intervention assurent de façon importante la résilience d'une société. De tels outils permettent des prises de décision réfléchies, évitent des pertes de temps et offrent des économies d'échelle importantes lors de situations d'urgence.

Résilience : D'où vient votre passion pour le bénévolat en sécurité civile?

M^{me} Namur : Je souhaitais devenir médecin. Toutefois, la chance ou la malchance que j'ai eue à me trouver dans des situations d'urgence m'a permis de tirer des leçons des sinistres et des catastrophes. Ces situations ont été pour moi l'occasion de mieux comprendre le chemin qu'il me fallait prendre : rendre accessible aux victimes d'un sinistre l'aide dont ils ont besoin au moment où elles en ont besoin, de toutes les façons possibles, tant par le travail que par le bénévolat. J'insiste également sur l'importance, pour tous, de se préparer et de s'entraider. C'est devenu une mission personnelle. L'expérience vécue en Afrique m'a évidemment beaucoup inspirée. J'ai grandi dans un pays où tout était encore à faire sur le plan des réseaux d'aide et des services d'urgence. J'ai également vécu l'expérience d'une évacuation non organisée qui a obligé une ville à s'adapter pour être en mesure d'accueillir rapidement des milliers de réfugiés. Imaginez l'impact sur les ressources humaines et matérielles ainsi que sur la vie des citoyens! Cela m'a permis de réaliser l'importance d'avoir accès à un réseau d'aide et la nécessité de s'assurer de notre état de préparation personnelle.

La suite de cette entrevue traite de l'expérience de bénévolat de M^{me} Namur en sol québécois. Elle vous sera présentée dans le prochain bulletin Résilience. Vous découvrirez notamment les principales réalisations de cette femme, qui a fondé, en 1975, le groupe bénévole Sauvetage Rescue Canada. Restez à l'affût.



Aide financière

Programme conjoint de protection civile

Des projets particulièrement intéressants!

Par Annie Gravel

Chaque année, des municipalités, MRC, ministères et organismes profitent des sommes offertes par le Programme conjoint de protection civile pour financer un projet. *Résilience* vous présente trois projets de sécurité civile qui en ont bénéficié.

Rappelons d'abord que l'objectif du programme est d'encourager tous les paliers de gouvernement dans leurs efforts pour améliorer et accroître leur capacité d'intervention d'urgence au moyen de divers projets de sécurité civile.

Ville de Sept-Îles

Formation et simulation

Depuis déjà de nombreuses années, les responsables de la sécurité civile à Sept-Îles travaillent à mettre en perspective la vulnérabilité de la municipalité face aux nombreux risques et sinistres potentiels dans la région. Dans sa démarche de préparation, la Ville de Sept-Îles a, dans une formation continue en sécurité civile débutée en novembre 2006, poursuivi, en 2008, son plan de formation en offrant un cours axé sur la gestion d'un site de sinistre. Plusieurs personnes ont bénéficié de cette formation, notamment des employés municipaux ainsi que des partenaires locaux et régionaux en sécurité civile. Parmi eux : le Centre hospitalier régional de Sept-Îles, le Conseil de bande de Uashat Mak Mani-Utenam, la Sûreté du Québec, Ambulances Porlier, Services Québec, la SOPFEU et la Croix-Rouge. Une telle concertation a permis de consolider des liens de confiance entre les différents intervenants, tout en contribuant à améliorer leurs connaissances en sécurité civile. Une telle planification stratégique est grandement facilitée par l'apport financier de tous les paliers de gouvernement grâce au Programme conjoint de protection civile.



Stéphane Boutin / Collège Ahumistic

Ville de Québec

Achat d'embarcations pour le sauvetage nautique

C'est en constatant des conditions climatiques de plus en plus changeantes et un engouement marqué des citoyens pour les activités récréatives sur les lacs, les rivières et le fleuve Saint-Laurent que le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec a présenté ce projet. Pour faciliter le déploiement des équipes d'intervention, deux embarcations pneumatiques de type semi-rigide pourvues d'un moteur hors-bord ont été achetées, de même que de l'équipement tels des habits de protection thermique, des lumières, du cordage, des balises et plusieurs autres outils indispensables pour répondre aux situations d'urgence. De plus, que ce soit pour procéder à des évacuations lors de sinistres ou pour venir en aide aux personnes en détresse, les intervenants seront prochainement formés sur le fonctionnement des nouvelles acquisitions.



www.SPIQ.ca / René Jobin

Ministère de la Sécurité publique

Matériel pédagogique pour les enfants

Le personnel du Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique produit du matériel pédagogique visant à promouvoir la préparation aux situations d'urgence et la prévention. Il a notamment conçu un CD incluant le concours et les jeux éducatifs *Viens jouer avec Séкуро!*, destinés aux élèves de la maternelle et du premier cycle du primaire. Ce CD permet aux enfants de s'amuser à l'ordinateur et de les éveiller aux catastrophes naturelles pouvant survenir au Québec ainsi qu'à la nécessité de se préparer aux situations d'urgence. Une section, pour les enseignants, contient notamment une histoire sur les inondations à raconter à leurs élèves afin de les sensibiliser à des notions de base en sécurité civile et aux comportements sécuritaires à adopter en pareille situation. Un aperçu du travail accompli et certains outils amusants et instructifs sont accessibles sur le site Web du ministère, www.securitecivile.gouv.qc.ca, dans la section *Par ici les jeunes!*. Notons également qu'une recherche qualitative, réalisée auprès d'enfants de la maternelle, des 1^{re}, 2^e et 3^e années du primaire, a eu lieu au printemps 2008. Celle-ci a permis au ministère de connaître leur perception des situations à risques et d'urgence. Sur la base de cette recherche, un projet de boîte à fiches destinée aux enseignants du premier cycle du primaire est en voie de développement.



MSP

Information :

Ministère de la Sécurité publique
M^{me} Lucie Matte
418 646-3336
lucie.matte@msh.gouv.qc.ca

Programme conjoint de protection civile :
Quelques changements importants
Résilience, Volume 3, n° 2, Été – Automne 2008



Aide financière

Nouvelles exigences pour le PCPC

Par **Lucie Matte**

Toujours soucieux d'améliorer le Programme conjoint de protection civile (PCPC), Sécurité publique Canada exerce désormais un plus grand contrôle sur la gestion des projets qui lui sont présentés. En effet, il demande maintenant plus d'information des promoteurs et intensifie ses contrôles.

Les promoteurs ont dorénavant des responsabilités accrues. Voici donc un rappel sommaire de celles-ci :

- Informer immédiatement le ministère de la Sécurité publique si le coût total du projet s'avère moindre que celui prévu pour éviter de perdre des sommes d'argent;
- Commencer les travaux seulement lorsque ceux-ci sont approuvés;
- Terminer les travaux au plus tard le 31 mars de l'année suivante;
- S'assurer que les dépenses liées aux biens et aux services acquis dans le cadre du projet s'effectuent à l'intérieur de la période de réalisation approuvée;
- Produire des rapports d'étape en septembre et en décembre, incluant le détail des dépenses effectuées. Cette mesure permet de vérifier l'état d'avancement et de réalisation du projet ainsi que les défis relevés;
- Conformément au rapport de décembre, s'engager à dépenser les sommes d'argent prévues entre le 1^{er} janvier et le 31 mars;
- Remettre au plus tard le 15 avril le rapport final faisant état des activités réalisées, des défis rencontrés tout au long du projet et de la liste détaillée des dépenses;
- Remettre les documents nécessaires à la réclamation avant le 30 juin.

Nouvelles priorités

Le ministère de la Sécurité publique a également établi de nouvelles priorités lui servant à prioriser les projets qui seront subventionnés par le Programme conjoint de protection civile. Ainsi, les projets provenant des MRC ou d'un regroupement de plusieurs municipalités seront davantage privilégiés, de même que les projets provenant de municipalités dévitalisées. Les projets des ministères et organismes ne sont plus jugés prioritaires.

Dates à retenir

1 ^{er} novembre 2009	Date limite pour soumettre un projet
Fin avril 2010	Confirmation de l'acceptation ou du refus du projet
1 ^{er} septembre 2010	Remise du premier rapport d'étape
15 décembre 2010	Remise du deuxième rapport d'étape
31 décembre 2010	Date limite pour annuler ou modifier un projet
31 mars 2011	Date limite pour effectuer les dépenses et activités
15 avril 2011	Remise du rapport final
30 juin 2011	Remise du dossier de réclamation

Résilience

Bulletin d'information en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique
Volume 4, numéro 2, Été – Automne 2009
Tirage : 5 000 exemplaires

Offert en version électronique :
www.securitecivile.gouv.qc.ca, rubrique *Publications*

Résilience est publié par le Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Tout article de *Résilience* peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Résilience

Ministère de la Sécurité publique
Direction du développement, 2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

resilience@msp.gouv.qc.ca
(418) 646-5675 ou 1 866 702-9214

Éditrice :

Louise Bisson

Rédactrice en chef :

Karine Lemaire

Collaboration spéciale :

Lise Gariépy

Comité d'orientation :

Mireille Gagné, Geneviève Guilbault et Sylvain Tremblay

Rédacteurs :

Francine Belleau, Myriam Bérubé, Jean-Thomas Bilodeau-Fortin, Jean-François Bouchard, Lise Gariépy, Annie Gravel, Geneviève Guilbault, Line Lapointe, Guylaine Maltais, Benoît Matte, Lucie Matte, Jean Savard et Jean-Marc Neault (MSP), ainsi qu'Alain Lefrançois (MESS) et Jean-Pierre Verville (Ville de Québec)

Collaborateurs :

Lucie Barbeau, Diane Bellefeuille, Louis Bétournay, Chantal Bilodeau, Steve Boivin, Gina Bouchard, Jacques Breton, Jacques Brouillette, Hélène Chagnon, Pascal Chouinard, Diane Côté, Réal Delisle, Mireille Gagné, Chantal Gélinas, Éric Houde, Carole Lachance, Denis Landry, France-Sylvie Loisel, Isabelle Michel, Martin Simard, Harry Stevenson, Sylvain Tremblay, Jacques Viger (MSP), Jean-Guy Després, Patrice Guyard et Mario Laliberté (MESS), Richard Chabot (ASCQ), Josée Payant et Claudie Laberge (Croix-Rouge), Hélène Dallaire (École Polytechnique de Montréal), Bruno Pelletier (CMAI de Saint-Laurent), Suzie Latourelle (Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours), Carol Ann Namur (Sauvetage Rescue Canada), Caroline Dion, Frédéric Guérin et Jean-Luc Simard (Ville de La Malbaie), Denis Demers et Denis Robitaille (ministère des Transports), Alain Rouleau (Ville de Sorel-Tracy), Jean-Marc Robitaille (Ville de Terrebonne), Luc Saint-Louis (Collège Saint-Sacrement) et Denis Gingras (Service de police de Terrebonne).

Photo de la page couverture :

Les sinistrés se sont présentés nombreux à la séance d'information publique qui s'est tenue lors de l'inondation de la rivière au Renard, en Gaspésie, en août 2007. Photo : MSP

Révision linguistique :

Joane Marquis et Josée Roy, Direction des communications

Graphisme :

AlainShé

Impression :

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution :

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique

ISSN : 1718-407X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009



En vrac

Le bénévolat, un travail d'équipe

Le 2^e Colloque sur le bénévolat aura lieu en septembre à Saguenay!



Par Line Lapointe

Le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires vous invitent à participer au 2^e Colloque sur le bénévolat en sécurité civile. L'événement se tiendra du 18 au 20 septembre prochain à Saguenay.

Sous le thème *Le bénévolat, un travail d'équipe*, le colloque vous propose un menu intéressant.

Une simulation d'exercice

D'abord, vous pourrez vous ouvrir l'appétit en assistant à la simulation d'un exercice de recherche et de sauvetage. Plus précisément, un avion transportant plus de 30 personnes et près de 3 000 litres de carburant s'écrasera dans un parc urbain. Une partie de la carlingue tombera sur une voiture, des survivants erreront dans le boisé et du carburant s'échappera dans la rivière. Des résidents afflueront sur place pour trouver un membre de leur famille ou un ami qui était passager à bord ou simplement pour savoir ce qui se passe. Des journalistes couvriront la catastrophe. Aussi, vous pourrez visiter les 10 actes de cette grande pièce de théâtre où vous apprendrez en quoi consiste le travail des intervenants d'urgence dans ce type de situation.



MSP

Une simulation d'un exercice de recherche et de sauvetage à la suite d'un écrasement d'avion aura lieu. Ci-contre, une photo de l'écrasement du F-27 de Québec en 1979.



MSP

Radio Amateur du Québec inc. (RAQI) fera découvrir son implication sur le plan des communications en situation d'urgence.

Les 10 actes de la simulation

1. L'accueil sur le site
2. L'incendie et la désincarcération
3. La décontamination de produits pétroliers
4. La recherche au sol et le sauvetage vertical
5. La recherche canine
6. La recherche terrestre
7. Le centre d'accueil et d'information
8. Le sauvetage nautique en eaux calmes
9. Le sauvetage nautique en eaux vives
10. Le triage des blessés

Une programmation variée

La seconde journée au menu vous propose diverses conférences mettant en lumière l'importance du travail en équipe. Entre autres choses, les techniques de recherche autour d'une scène de crime seront expliquées, l'utilité du GPS dans la gestion moderne d'une recherche sera démontrée, la Croix-Rouge présentera sa structure organisationnelle d'équipes de bénévoles qui a fait son succès et enfin, Radio Amateur du Québec inc. (RAQI) dévoilera son implication sur le plan des communications en situation d'urgence.

Une journée familiale

Au dessert, vous sera proposée une journée familiale où parents et enfants pourront participer à l'atelier *Pour survivre, reste près d'un arbre*. Des démonstrations de sauvetage hélicoptère et de recherche canine seront aussi au menu.



RAQI

Des démonstrations de sauvetage hélicoptère seront aussi au menu.

En accompagnement, au cours des trois jours du colloque, des exposants vous renseigneront sur leurs produits et services offerts tant à l'intérieur et qu'à l'extérieur de l'hôtel La Saguenéenne. C'est un rendez-vous!

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Programme et inscription au colloque
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, rubrique *Colloques*, section *Bénévolat*.